

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 14 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 7 décembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 27 jusqu'au point n°5, 29 jusqu'au point n° 39

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 37 jusqu'au point n°5, 39 jusqu'au point n°39

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. M.BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe à partir du point n°6, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie à partir du point n°6, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir à François-Xavier HENNEON,
M. BLERVAQUE Philippe, pouvoir à DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir à Philippe PRUVOST,
M. DEHAENE Michel Pouvoir donné à François-Xavier HENNEON,
Mme DERONNE Véronique, pouvoir à MAHIEU Philippe,
Mme DUHAYON Monique, pouvoir à Augustine VILLE,
M. FICHEUX Bruno, pouvoir à Augustine VILLE,
Mme HIEL Anne, pouvoir à Philippe PRUVOST,
M. LAPIERRE Julien, pouvoir à Sandra PLE,
M. RAVET Pierre-Luc, pouvoir à Jean-Claude THOREZ.

Absents :

M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point n°5,
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point n°5,
Mme LORPHELIN Martine,
M. LORIDAN Bernard,
M. SÉRÉ Soarey,

Secrétaire de séance : Joël DUYCK.

Délibération n°2021D236 - Culture - Réseau de Lecture Publique Esperluette- Mise en place d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) co-financé par la DRAC, adoption des orientations et de la feuille de route 2021-2024.

Le Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 16 décembre 2015 relative au lancement d'une étude relative à la mutualisation de la Lecture publique,

Vu la délibération du 8 décembre 2016, relative à la modification des statuts pour une prise de compétence « Lecture Publique » Mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire,

Vu la délibération du 22 juin 2017, actant le nom du réseau, la tarification unique, le règlement intérieur du réseau l'Esperluette, la convention de partenariat avec les communes et le mode de financement,

Vu la délibération du 12 décembre 2019 actant le financement d'une étude préfigurant un CTL (Contrat Territoire Lecture) co-finançable à parité par la DRAC,

Vu la délibération du 18 juin 2020, actant la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture 2020-2023 co-financé par la DRAC,

Vu la délibération du 30 novembre 2021, validant le Schéma Directeur de lecture Publique de la CCFL,

Vu la délibération du 30 novembre 2021 validant le recrutement d'un Coordinateur à temps complet pour le Réseau Esperluette,

Afin de compléter l'engagement culturel de la Communauté de communes Flandre Lys, via son Réseau de Lecture Publique, et apporter des solutions durables en matière d'illettrisme et d'illectronisme sur le territoire intercommunal,

Faisant suite :

- Aux conclusions de l'étude sur ce sujet (2020),
- A l'adoption du Schéma Directeur en Conseil communautaire du 30-11-2021
- A l'arrivée le 21-09-2021 des 2 Conseillers Numériques Esperluette, pour 2 ans
- A la 1^{ère} journée d'action sur ce sujet le 25-11-2021 à Merville, en partenariat avec les Médiathèques départementales, la DRAC, l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme) notamment et à destination des acteurs locaux, économiques, culturels et sociaux.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver officiellement le Contrat Territoire Lecture pour les 3 ans à venir, annexé à la présente délibération, du 1^{er} novembre 2021 au 30 octobre 2024, CTL reconductible une fois.

Ce document reprend les objectifs de ce CTL illettrisme-illectronisme, les actions phasées concernant les animations, les actions et les événements en Flandre Lys à destination d'un public ciblé (feuille de route pour 3 ans, avec évaluations). Le budget alloué annuellement est de 60 000€ (à parité DRAC-CCFL).

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- SOLLICITER la DRAC à hauteur de 30 000 euros chaque année, pour la mise en place de ce CTL à compter du 1-11 2021 pour 3 années (2021-2022// 2022-2023// 2023-2024) soit jusqu'au 31-10-2024,
- CONTRIBUER à hauteur de 30 000 euros maximum, pour ces trois années, afin de répondre à l'exigence de parité du Contrat Territoire Lecture,
- PREVOIR les crédits au budget général pour 2022, 2023 et 2024,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (39 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211214-2021D236-DE

Convention de partenariat entre

L'ÉTAT, MINISTÈRE DE LA CULTURE
Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France
ET
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture
(2021-2024)

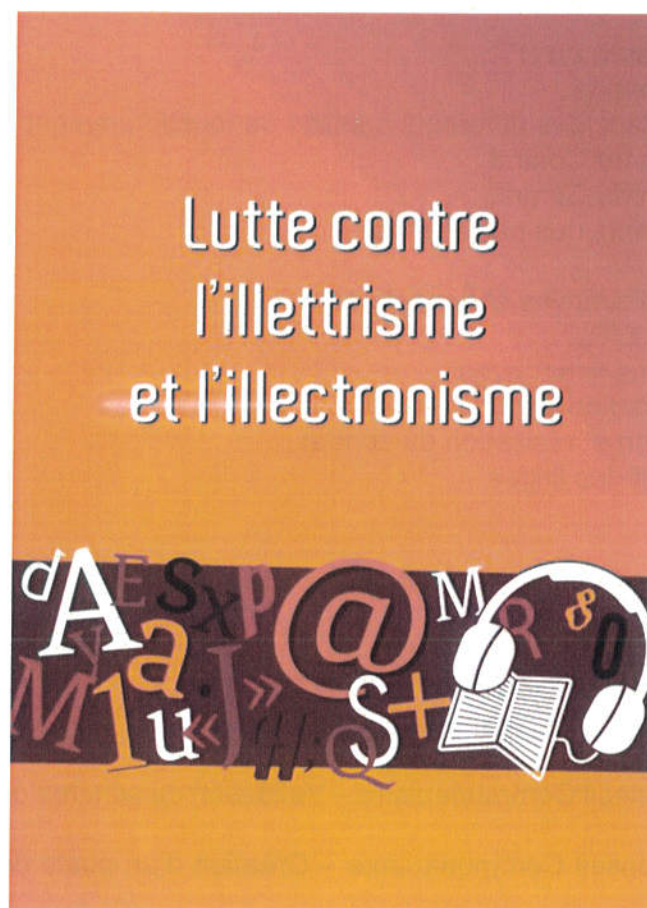


TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule
2. Objet du Contrat Territoire Lecture
3. Éléments de diagnostics
 - 3.1 Le territoire
 - 3.2 L'Esperluette, le réseau des bibliothèques et médiathèques de Flandre Lys
4. Objectifs du Contrat Territoire Lecture
5. Présentation des Axes stratégiques
 - 5.1. Les orientations
 - 5.2. Phasage des actions par années
 - 5.3. Synthèse, par axes, des actions programmées
6. Mise en œuvre et suivi du CTL
 - 6.1. La coordination
 - 6.2. Mise en place des différents comités de fonctionnement
 - 6.3. Évaluation du Contrat
 - 6.3. Évaluation du Contrat
 - 6.4. Engagements des partenaires
7. Dispositions administratives et financières
 - 7.1. Durée du CTL
 - 7.2. Dispositions financières
 - 7.3. Communication
 - 7.4. Modification et résiliation du contrat
 - 7.5. Règlement des litiges

ANNEXES

1. Schéma directeur de lecture publique de la CCFL
2. Fiches des actions du CTL – année 1
3. Budgets prévisionnels
4. Délibération du Conseil Communautaire – Validation du schéma directeur de lecture publique de la CCFL
5. Délibération du Conseil Communautaire – Création d'un poste de coordinateur réseau
6. Délibération du Conseil Communautaire – Contrat Territoire Lecture

1. Préambule

Initié par le Ministère de la Culture, en concertation avec les collectivités et les professionnels des bibliothèques, le deuxième acte du plan Bibliothèques : « Offrir plus », dédié à la transformation des bibliothèques et à l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique vise à mettre en œuvre 3 axes de transformation de la lecture publique :

- Axe 1 : les bibliothèques, des lieux attractifs et accueillants : rénover les espaces, les moderniser et mieux les connecter ;
- Axe 2 : les bibliothèques, un service public de proximité : conforter l'action des politiques départementales et encourager la mutualisation des bibliothèques avec d'autres services publics ;
- Axe 3 : les bibliothèques, actrices de l'inclusion sociale : favoriser l'inclusion numérique et les actions menées dans le champ social.

Et c'est bien en adéquation avec les axes du Plan Bibliothèques que la Communauté de Communes Flandre Lys - conformément aux conclusions rendues par le Cabinet Émergences Sud dans le cadre de l'étude pré-CTL - a rédigé et validé son Schéma Directeur de Lecture Publique, lequel a clairement mis l'accent sur le renforcement de la structuration du réseau (renforcement des moyens humains et notamment de la coordination du réseau, ainsi que la construction de nouvelles structures ou la rénovation de certaines, dans le but de développer de véritables « troisième lieux »). La CCFL par le biais de son Fonds de Concours Culture pourra ainsi accompagner à hauteur de 100 000€ sur le mandat, des aménagements, des extensions, des constructions de nouveaux espaces. Ce Fonds de Concours pourra être accompagné par la DRAC, à hauteur de 40 %.

Le Schéma directeur a également placé les publics au cœur du projet (inclusion, développement du numérique, signalétique commune aux 8 bibliothèques, partenariats renforcés avec les acteurs sociaux et économiques du territoire, complémentarité des offres et des services des bibliothèques, collections adaptées, etc.).

Mis en place en 2010, les Contrats Territoire Lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture, lesquels ont pour finalité de « sensibiliser le public à l'écrit et aux médias, pour faire de la lecture une pratique régulière et épanouissante ».

En Flandre Lys, le réseau des bibliothèques et médiathèques existe depuis 2017, mais il est apparu essentiel, pour les élus comme pour les professionnels, de consolider celui-ci, par la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture, axé sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, contrat qui permettra de :

- Renforcer la coordination et permettre ainsi aux équipes locales d'avancer avec plus d'ingénierie. Poursuivre et renforcer le travail d'accompagnement des « zones blanches », colmater les disparités et permettre un fonctionnement minimal à chaque structure Esperluette
- De mettre plus en synergie les équipes de bibliothécaires entre elles et de les connecter à d'autres secteurs

- De développer-partager- mutualiser les outils et les pratiques
- D'accompagner la formation des personnels, de soutenir des actions de développement et de promotion de la Lecture pour tous les publics
- De maintenir toutes les actions existantes : actions culturelles et artistiques, animations thématiques du Réseau, projet de signalétique commune, politique documentaire concertée, fréquentation à la hausse, accueil de nouveaux publics
- De prendre appui sur l'inclusion numérique portée par l'Esperluette, afin d'identifier des situations plus complexes liées à l'illettrisme, l'outil numérique (apprentissage des bases, démarches en ligne, etc.) offrant une porte d'entrée intéressante, dans le repérage des personnes en situation d'illettrisme.
- De nouer de nouveaux partenariats (notamment du monde de l'entreprise et de l'action sociale) , sur un territoire à taille humaine, innovant et déjà impliqué depuis de nombreuses années dans la prévention de l'illettrisme, grâce aux nombreuses actions développées : CLEA, participation au prix littéraire Tiot Loupiot de la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais ou au projet « Lisons bébé » et « Premières pages » de la Médiathèque départementale du Nord, pour ne citer que ces quelques exemples.

L'étude pré-CTL menée par le cabinet Émergences Sud a établi des données, notamment socio-démographiques qui permettent de dresser un portrait type des personnes qui pourraient être concernées par des situations d'illettrisme (selon les normes nationales déterminées par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), à savoir, des personnes qui vont probablement être souvent :

- adultes (40 à 50 ans)
- en activité mais peu qualifiées
- ayant connu une interruption de scolarité
- parents d'enfants eux-mêmes en situation d'échec scolaire

Les actions prévues dans le cadre du CTL tenteront de repérer ces personnes, en prenant soin de ne pas les stigmatiser et en donnant les moyens aux personnels (bibliothécaires et nombreux partenaires) de pouvoir les accompagner et surtout les orienter vers les organismes et acteurs à même de prendre en charge leur fragilité.

De même, il est apparu aux équipes de bibliothécaires et de partenaires que l'illectronisme constituerait un bon angle d'attaque pour repérer des personnes en situation d'illettrisme, tout en permettant, plus globalement, de réduire la fracture numérique sur l'ensemble du territoire et pour le plus grand nombre.

Ce sont bien ces axes : illectronisme et illettrisme qui seront le moteur des actions menées dans le cadre du CTL, tout en veillant à maintenir l'existant et à renforcer l'aide et l'accompagnement des personnels (salariés et bénévoles) du réseau Esperluette, par une coordination renforcée et donc plus présente.

Ce contrat Territoire Lecture a fait l'objet d'un travail de concertation entre la Communauté de Communes Flandre Lys, les Médiathèques départementales, L'ANLCL, les personnels (salariés et bénévoles) des médiathèques et bibliothèques du territoire, les élus et l'État, représenté par son Conseiller Livre et Lecture de la DRAC des Hauts-de-France.

2. Objet du Contrat Territoire Lecture

La démarche de Contrat « territoire Lecture » pour le territoire de Flandre Lys, est axée sur lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Coordonnée par la Communauté de Communes Flandre Lys, par le biais de l'Esperluette, le réseau des bibliothèques de la CCFL, cette démarche s'appuie sur les partenaires sociaux (centres sociaux, mission locale), économiques (entreprises du territoire, Pôle emploi, PLIE), ainsi que sur les partenaires institutionnels incontournables (DRAC, Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais, ANLCI), autant de partenaires impliqués et travaillant ensemble autour de cette thématique depuis près de deux ans.

Ce CTL est à mettre en lien avec le schéma directeur de lecture publique de la CCFL (cf Annexe 1), lequel a été adopté par le Conseil Communautaire du 30 novembre 2021.

3. Éléments de diagnostics

Pour plus de détails, se reporter au schéma directeur de lecture publique de la CCFL (annexe1)

3.1 Le territoire



a) L'intercommunalité

Créée en décembre 1992, La CCFL est composée de 8 communes situées de part et d'autre des deux départements du Nord (Estaires, Haverskerque, La Gorgue, Merville) et du Pas-de Calais (Fleurbaix, Laventie, Lestrem, Sully sur la Lys). C'est ensemble multipolaire réparti sur 13 000 hectares, qui ne comprend pas de véritable bourg-centre du fait d'une certaine continuité urbaine.

L'intercommunalité, située dans l'arrondissement de Dunkerque, est proche de plusieurs pôles urbains d'importance : Armentières (25 000 habitants), Hazebrouck (21 500 habitants), Béthune (26 000 habitants) et Lille (229 000 habitants pour la ville, mais près de 2 millions pour la Métropole lilloise).

Le territoire compte 40 211 habitants en 2019 (population DGF importante en termes de population étant Merville (9 956 hab.) et la plus petite Haverskerque (1 475 hab.).

En 2017 (Source INSEE), la CCFL compte une densité de population de 311 hab/km², contre 189 hab/km² en Région et 117 hab/km² en France métropolitaine.

À l'exception de Sailly-sur-la-Lys, toutes les communes de Flandre Lys ont connu un gain très net de leur population, depuis 1999, reflétant ainsi l'attractivité du territoire.

b) données socio-démographiques

• population par tranches d'âge où globalement on note sur le territoire :

> une sur-représentation des enfants et des adolescents (6-17 ans) à savoir 18 % de la population contre 15 % à l'échelle nationale et à l'inverse une sous-représentation des plus de 65 ans (17 % contre 19 % au national).

> des publics de la petite enfance (0-4 ans) qui sont plus fortement représentés à Merville, Estaires et Laventie (8 % de leurs populations), une représentation un peu moins marquée à La Gorgue et Lestrem (6-7 %) et nettement moins forte à Haverskerque, Sailly-sur-la-Lys et Fleurbaix (4-5 %).

> un relatif équilibre sur l'ensemble du territoire pour les 5-14 ans.

> une plus forte représentation des adolescents et des jeunes (15-24 ans) à Merville et La Gorgue (13-14 % de la population, contre 10 % en moyenne dans les autres communes et 7 % à Haverskerque).

> une proportion plus forte des seniors (+ de 75 ans) à Laventie et Haverskerque (9 %)

• catégories socioprofessionnelles :

> peu de cadres, de professions intermédiaires ou intellectuelles supérieures (6 % contre 9 % à l'échelle nationale)

> une forte proportion d'ouvriers (17 % contre 12 % à l'échelle nationale)

> mais une faible proportion de personnes sans activité professionnelle (15 % contre 20 % sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France) et un taux de chômage plutôt faible (12 %) comparé à l'échelle régionale (17 %) et nationale (14%).

> diplômés : 58 % de la population a interrompu son cursus scolaire avant le bac (53 % au niveau national) et les diplômés d'études supérieures sont sous-représentés (24 % contre 30 % à l'échelle nationale)

> scolarité : forte chute du taux de scolarisation des plus de 18 ans (plus marquée encore à Estaires et à Merville) où 33 % des 18-24 ans sont encore scolarisés contre 53 % à l'échelle nationale !

> revenus annuels médians par unité de consommation : fortes disparités sur le territoire où Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys, Lestrem, et Laventie ont des revenus médians supérieurs à la moyenne nationale (21 120 €), tandis que Merville, Estaires et la Gorgue sont en deçà (18 000 – 20 000 €), Haverskerque se situant dans la

moyenne. Cette situation induit de profonds écarts en matière des publics (services sociaux).

• mobilité et emploi :

> un contexte économique marqué par la présence de l'usine Roquette, plus importante usine de bioraffinerie d'Europe (laquelle emploie 3 000 salariés, soit 17 % des emplois de la CCFL) et de ses sous-traitants.

> à l'échelle de la CCFL, il y a plus d'actifs (16 110 actifs) que d'emplois disponibles (12 420 emplois), entraînant des flux pendulaires importants entre les communes de la CCFL et entre la CCFL et les pôles urbains voisins.

> un maillage important en termes de transport en commun (autocar), Estaires et Merville représentant les nœuds principaux, mais avec des cadences très faibles et difficilement utilisables pour les non scolaires. En l'absence de gare, la voiture est le moyen de transport privilégié par les habitants de la CCFL (86 % des trajets domicile – travail, contre 70 % à l'échelle nationale).

> un territoire peu étendu qui permet des temps de déplacements relativement courts (pour les personnes motorisées) entre les différentes communes de la CCFL. Cependant, malgré la proximité des lieux, le problème de la mobilité des personnes non-motorisées (jeunes, seniors, personnes en difficulté économique) est à prendre en considération, notamment en matière de lecture publique où il est recommandé de garantir l'accès à une bibliothèque en moins de 10 minutes, afin de toucher un maximum de publics.

3.2 L'Esperluette, le réseau des bibliothèques et médiathèques de Flandre Lys

Le réseau existe depuis le 1^{er} octobre 2017. La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) n'a pas pris la compétence culturelle. Chaque commune reste donc propriétaire de ses fonds documentaires, de ses bâtiments, de ses budgets, de ses personnels.

Toutefois, afin de permettre la réalisation de la mise en réseau des bibliothèques, la CCFL a pris la compétence « *Mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire* », par une décision du conseil communautaire en date du 22 juin 2017 et a notamment pris en charge financièrement :

- Le SIGB commun à toutes les bibliothèques (Decalog)
- Le Portail commun (Decalog)
- La ré-informatisation des 8 bibliothèques (matériel)
- Le coût des navettes (véhicule et personnel)
- La coordination du réseau

- Le réseau de l'Esperluette, **pour les usagers**, repose sur les points suivants :
 - Carte unique
 - Gratuité de l'inscription pour tous les habitants de la CCFL (20 € pour les extérieurs)
 - Réservations des documents dans toutes les bibliothèques
 - 2 navettes par semaine pour acheminer les documents
 - Règlement intérieur commun
 - Offre numérique gratuite (financée par la CCFL)
 - Accès à la programmation culturelle des 8 bibliothèques et de celles de la CCFL (expositions, animations).

- Le réseau de l'Esperluette, **pour les personnels des bibliothèques** a permis :
 - La mutualisation des fonds de documents
 - Une augmentation du nombre d'inscrits actifs pour l'ensemble du territoire, passant à 14,5 % (contre 10 % en 2017) et 15,40 % en 2019., ainsi qu'une augmentation des prêts de documents a évolué passant de 182 000 documents en 2018 à 187 000 en 2019.
 - La constitution de fonds spécifiques, financés par la CCFL
 - Les échanges de pratiques
 - Les formations des personnels : en interne en s'appuyant sur les compétences des uns et des autres / en externe en bénéficiant des formations des Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais
 - Les animations communes, à savoir 2 temps forts dans l'année : La Nuit de la Lecture en janvier (événement national) et l'Esperlufête en octobre (mois anniversaire du réseau durant lequel toutes les bibliothèques proposent des animations d'après une thématique commune).
 - Des réunions mensuelles de travail de bibliothécaires
 - L'appui d'une coordination prise en charge par la CCFL pour l'aide et le soutien des bibliothèques (bibliothéconomie, animations, communication).
 - Le soutien au numérique grâce à l'arrivée de 2 conseillers numériques, depuis le 20 septembre 2021,

4. Objectifs du Contrat Territoire Lecture

Les objectifs permettent de prioriser les actions et l'évaluation de celles-ci se feront également au regard des objectifs énoncés :

- Améliorer le service rendu à la population, le rendre équitable sur l'ensemble du territoire et renforcer l'identité du territoire.
- Renforcer la coordination du réseau portée par la CCFL en accompagnant mieux les équipes, notamment les petites structures, afin de colmater les disparités, de renforcer l'existant et de permettre l'émergence de nouveaux projets.
- Développer la complémentarité des offres et des services des médiathèques et bibliothèques du réseau Esperluette.
- Favoriser l'égal accès de tous les habitants de Flandre Lys à des services, des usages, des ressources documentaires diversifiées, quels que soient l'âge, la situation sociale, l'origine de ces derniers.
- Repérer, accompagner, aider les personnes du territoire en situation d'illettrisme, par le biais d'actions et d'animations ciblées, mais non stigmatisantes.
- Réduire la fracture numérique en favorisant, par les populations, l'appropriation des outils numériques et les nouvelles technologies, en accompagnant les plus fragiles (seniors, publics éloignés des usages) dans leurs démarches en ligne, en développant des actions en lien avec les communes, les conseillers numériques du territoire et la France Services. Les Médiathèques doivent devenir des lieux de proximité par excellence et se placer au cœur de ce dispositif, afin d'aider, tous les publics, à la découverte de toutes les potentialités du numérique.
- Renforcer l'attractivité des médiathèques et bibliothèques du territoire et les moderniser (par le biais du numérique notamment) en développant de véritables « 3^e lieu », c'est-à-dire des espaces de vie conviviaux, d'animations, accueillants, ouverts à tous.
- Renforcer la professionnalisation des équipes (salariés et bénévoles) par le biais de formations (illettrisme, politique documentaire, signalétique, etc.).
- Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, s'appuyer sur les animations du CLEA et des artistes associés, afin de fédérer les équipes autour de projets communs et développer de nouvelles actions à l'échelle du territoire.
- Développer de nouveaux partenariats : entreprises, acteurs sociaux (centres sociaux, missions locales) acteurs de l'aide à la recherche d'emploi ou à la réinsertion (Pôle Emploi, PLIE Flandre Lys, Unis Cité, Départements), etc.
- Travailler en étroite collaboration avec les Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais, la DRAC Hauts-de-France, le SGAR et l'ANLCl, dans le cadre de ce CTL axé sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

5. Présentation des Axes stratégiques

Deux grandes orientations réparties en 6 axes ont été retenues, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, pour les professionnels et pour les publics :

5.1. Les orientations

► **Orientation 1 : Pour les professionnels, 2 axes qui conditionnent la montée en puissance du réseau et la bonne réalisation du CTL :**

□ **Axe 1 : Structuration du réseau**

- Renforcement des moyens humains du réseau (coordination)
- Ressources partagées à l'échelle du réseau
- Acquisition de matériels informatiques supplémentaires (cours informatique et consultations sur place)

□ **Axe 2 : Formation des personnels**

- Formation décentralisée : 2 Médiathèques départementales, CNFPT, Médialille
- Guide pratique d'appréhension des problématiques liées à l'illettrisme

► **Orientation 2 : Pour les publics, avec une démarche inclusive volontaire :**

□ **Axe 3 : Collections et ressources**

- Développement d'un fonds de livres lus
- Mise en place d'un comité de sélection de documents associant des personnes anciennement en situation d'illettrisme
- Renforcement des ressources numériques

□ **Axe 4 : Ateliers et accompagnements**

- Permanences itinérantes d'écrivains publics
- Ateliers d'accompagnement à l'usage du numérique pour les seniors et publics en situation de fragilité (cours collectifs et individuels)
- Ateliers d'accompagnement à l'usage du numérique pour les personnels des entreprises du territoire (cours collectifs et/ou cours individuels)
- Ateliers d'écriture ados / jeunes adultes

□ **Axe 5 : Cadre de vie**

- Outils inclusifs de communication et de signalétique
- Déploiement d'un bus connecté itinérant
- Possibilité d'implantation d'un kiosque de l'association Mots et Merveilles
- Médiathèque itinérante

□ **Axe 6 : Découvertes culturelles**

- Ateliers autour du jeu (logique intergénérationnelle)
- Actions à destination d'un public adolescent
- Résidence d'artistes / auteurs
- Animations ponctuelles autour des mots
- Mise en place d'ateliers cuisine

5.2. Phasage des actions par années

Année 1

- Renforcement des moyens humains
- Plan de formation-action.
- Comité de sélection et acquisitions documentaires.
- Réalisation d'un guide pratique d'appréhension des problématiques liées à l'illettrisme
- Fonds de jeux et mise en place d'animations sur le territoire.
- Création d'un centre de ressources physiques à destination des personnels et d'outils de valorisation.
- Déploiement de nouvelles ressources numériques pour les personnels et les bénéficiaires.
- Outils inclusifs de communication et de signalétique.
- Intégration du réseau au dispositif national « Dis-moi, dix mots »
- Nouveaux équipements informatiques.
- Ateliers numériques à destination des seniors, des personnes adultes éloignées du numérique, des salariés des entreprises partenaires
- Déploiement d'un bus connecté itinérant

Années 2 et 3

- Plan de formation-action (suite)
- Nouveaux équipements informatiques. (suite)
- Outils inclusifs de communication et de signalétique (suite)
- Atelier de création de mobilier.
- Atelier cuisine
- Résidence d'auteur avec sessions de médiation en entreprise.
- Développement de fonds audio-livres : renforcement des fonds existants à Merville et Fleurbaix et création d'un fonds itinérant.
- Café / programmation à destination des publics en difficulté (situation d'illettrisme, précarité...)

Éventuel 2nd CTL (années 4 à 6)

- Projet de kiosque avec Mots et Merveilles.
- Atelier création de jeu-vidéo.
- Cycles de rencontres et conférences tout public sur la prévention (numérique, in-fox...).
- Parcours découverte pour des personnes en situation d'illettrisme, en rupture sociale.
- Parcours culturel croisé.

5.3. Synthèse, par axes, des actions programmées

a) année 1

(novembre 2021-octobre 2022)

(cf Annexe 2 pour les fiches actions détaillées)

Axe 1 : Structuration du réseau

Le renforcement des moyens humains et notamment de la coordination de la CCFL qui porte le projet, la mutualisation des ressources professionnelles des bibliothèques, le déploiement de matériels informatiques suffisants sur le territoire pour assurer l'accompagnement des publics, constitue le socle de la structuration du réseau de l'Esperluette, pour cette première année de CTL.

- Axe 1.1. Renforcement des moyens humains (coordination CCFL)
 - Embauche d'un coordinateur à plein temps (en lien avec le Schéma Directeur de Lecture Publique de la CCFL)
 - Maintien des personnels existants

- Axe 1.2. Ressources partagées à l'échelle du réseau
 - Fonds documentaire professionnel itinérant
 - Comités de bibliothécaires
 - Kamishibaï et autres supports pédagogiques ou d'animation existants
 - Ressources physiques et dématérialisées partagées

- Axe 1.3. Déploiement de nouveaux équipements informatiques pour faciliter l'accès aux ressources numériques et la mise en place de cours informatiques
 - Constitution d'un parc itinérant pour les Conseillers Numériques
 - Dotation de nouveaux équipements informatiques à Haverskerque, Laventie et Mer-ville.

Axe 2 : Formation des personnels

Mieux appréhender, repérer, accompagner les publics en situation d'illectronisme et d'illettrisme ne pourra se faire qu'à la condition que tous les personnels impliqués (bibliothécaires et partenaires) soient formés, ce qui implique de prévoir un plan de formation autant que de créer des outils professionnels adaptés.

Axe 2.1. Plan de formation-action

- Formation spécifique pour le territoire sur l'illettrisme et l'illectronisme, en lien avec les 2 médiathèques départementales
- Organisation d'une journée professionnelle sur l'illettrisme et l'illectronisme, en partenariat avec les 2 médiathèques départementales.
- Recensement des besoins et des attentes des personnels (bibliothécaires, partenaires du CTL, entreprises, etc.)
- Rédaction d'un plan de formation pour les personnels (en lien avec les BDP et autres intervenants extérieurs)

Axe 2.2. Réalisation d'une carte simplifiée et d'un guide pratique d'appréhension des

problématiques liées à l'illettrisme et/ou l'illectronisme

- en lien avec l'axe 2.3., travail de mise en contact et d'élaboration d'une base de données commune au personnel du réseau et à ses partenaires
- Nomination au sein du réseau d'une personne ressource référente
- Veille et mise à jour annuelle de la base de données
- Réalisation d'une carte des partenaires du territoire et des activités possibles, avec des pictogrammes simples et compréhensibles

Axe 2.3. Création d'un centre de ressources physiques à destination des personnels et d'outils de valorisation (en lien avec l'axe 1.2)

- Créer des sélections thématiques
- Déployer un service itinérant régulier pour travailler les publics concernés
- Monter des partenariats

Axe 3 : Collections et ressources

La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme passe par la constitution de fonds de documents spécifiques, physiques et numériques, constitués de manière inclusive, en prônant la participation des publics concernés. Un fonds facile à Lire existe déjà à la Médiathèque de Merville, il s'agira d'en créer un nouveau, itinérant, afin que toutes les structures partenaires puissent le proposer, l'évaluer. De même, l'offre numérique déjà existante sur le portail Esperluette sera ajustée, complétée, afin de toucher les publics cibles et plus globalement de nouveaux publics.

Axe 3.1. Mise en place d'un comité de sélection de documents, associant des personnes anciennement en situation d'illettrisme ou éloignées de la lecture

- Créer 1 nouveau fonds FAL itinérant et familiariser les personnels du territoire à ce fonds

Axe 3.2. Déploiement de nouvelles ressources numériques pour les personnels et les bénéficiaires

- Diversifier les ressources attractives (déploiement et mise en valeur des ressources numériques proposées par les Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais...intégration au réseau BNR) : offre de ressources ludo-éducative / veiller aux nouveautés en lien avec le livre numérique
- Savoir utiliser et mobiliser les outils d'accompagnement spécifique : utilisation de la plateforme de formation e-learning de l'ANLCL, / abonnement à la plateforme Neuroclac Gerip et accompagnement à son utilisation.
- Acheter les ressources utiles aux publics cibles : cours d'informatique, soutien scolaire, recherche d'emploi, bandes dessinées, etc.
- Déploiement de ces outils de manière itinérante dans des structures partenaires.

Axe 4 : Ateliers et accompagnements

La CCFL a reçu, en septembre 2021, le renfort de 2 conseillers numériques, lesquels intégreront pleinement le CTL axé sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, Ces conseillers numériques auront pour mission de donner des cours d'informatique collectifs et individuels sur l'ensemble du territoire sur site (bibliothèque, France Services, entreprises, centre social, etc.) ou dans le bus itinérant connecté (cf Axe 5.2)

Axe 4.1. Ateliers d'accompagnement à l'usage du numérique pour les seniors et les publics en situation de fragilité

- Identification des besoins, planning

- Cours d'informatique collectifs ou accompagnement individuel
seillers numériques de la CCFL, sur sites ou dans le bus connecté.

- Partenariats avec les cyber centres et espaces numériques du territoire, les associations, les centres sociaux, la Maison France Services de Laventie, etc.

Axe 4.2. Ateliers d'accompagnement à l'usage du numérique pour les personnels des entreprises du territoire (cours collectifs et/ou individuels)

- Identification des besoins, planning
- Cours d'informatique pour la maîtrise des usages, aides aux démarches en ligne, animés par les 2 Conseillers Numériques de la CCFL
- Actions hors les murs, c'est-à-dire sur site (entreprises) ou dans les locaux des médiathèques ou des partenaires.

Axe 5 : Cadre de vie

Mieux se repérer dans l'espace pour les publics, par une signalétique adaptée, mais également mieux accompagner, tous les habitants du territoire, en allant à leur rencontre, par le biais de moyens itinérants, s'avère plus que jamais nécessaire si l'on veut atteindre l'objectif de toucher les publics les plus éloignés.

Axe 5.1. Réflexion sur les outils inclusifs de communication et de signalétique

- En vue de l'accessibilité des équipements, examen des conditions d'accueil des publics chaque structure du réseau, pour la réalisation :
 - d'une organisation des collections et des services simple et lisible : un plan des espaces, une méthode de classement simplifiée ;
 - d'une signalétique commune simple complémentaire de la signalétique existante : police adaptée, jargon proscrit, pictogrammes... La signalétique doit être adaptée pour les personnes en situation de handicap, et pour toutes les personnes en difficulté avec la lecture (ex : police OPeN DYS...)
 - d'un Guide du lecteur simplifié (en « facile à lire et à comprendre »)

Axe 5.2. Déploiement d'un bus connecté itinérant (en lien avec les 2 Conseillers Numériques de la CCFL)

- Flocage du bus tourisme de la CCFL actuellement peu utilisé
- Acquisition du matériel informatique nécessaire
- Planning des jours et des lieux de présence

Axe 6 : Découvertes culturelles

Le jeu, les animations constituent une formidable porte d'entrée pour atteindre les publics les plus éloignés des lieux culturels. Les bibliothèques du réseau sont déjà habituées à travailler ensemble autour de thématiques communes. Il s'agira cette fois-ci de mieux cibler les actions en fonction de la diversité des publics et d'intégrer l'ensemble du réseau aux dispositifs nationaux existants (Dis-moi dix mots, Partir en livre, etc.).

Axe 6.1. Fonds de jeux et mise en place d'animations circulant sur le territoire

- Cycle itinérant d'animations autour du jeu (intergénérationnelles) au sein de différentes médiathèques du territoire
- Variation des plages horaires selon les médiathèques, les partenaires et les publics

ciblés

- Organiser un temps fédérateur au moment de l'Esperlufête (octobre).
- Intervenant extérieur (Village du jeu) pour 1 animation dans 4 communes du territoire.

Axe 6.2. Intégration du réseau au dispositif national « Dis-moi, dix mots »

- Performance dansée et slamée, pour faire danser les mots et les corps « pour vous et avec vous ». En lien avec le dispositif du ministère de la Culture autour de 10 mots sélectionnés.
- Spectacle participatif
- Implication, sensibilisation en amont des publics

b) années 2 et 3

Les actions pour les années 2 et 3 feront l'objet de travaux en Cotech, sur la base d'évaluations des actions menées en année 1 et seront validées par le Copil. D'ores et déjà quelques actions prioritaires peuvent être envisagées :

Axe 1 : Structuration du réseau

- Renforcement des moyens humains : coordination CCFL pour la mise en œuvre du CTL (suite)
- Nouveaux équipements informatiques. (suite)
- Dotation de nouveaux équipements informatiques à Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys, La Gorgue
- Ressources partagées à l'échelle du réseau (suite)

Axe 2 : Formation des personnels

- Plan de formation-action (suite)
- Formations notamment autour du numérique (usages, maîtrise, outils partagés)
- Mise à jour, alimentation de la carte simplifiée et du guide pratique d'appréhension des problématiques liées à l'illettrisme et/ou l'illectronisme (suite)
- Développement du centre de ressources physiques à destination des personnels et d'outils de valorisation (suite)

Axe 3 : Collections et ressources

- Développement de fonds audio-livres : renforcement des fonds existants à Merville et Fleurbaix et création d'un fonds itinérant.
- Mise en place d'une politique documentaire concertée
- Déploiement de nouvelles ressources numériques pour les personnels et les bénéficiaires (suite)

Axe 4 : Ateliers et accompagnements

- Ateliers d'accompagnement à l'usage du numérique pour les seniors et les publics en situation de fragilité (suite)
- Ateliers d'accompagnement à l'usage du numérique pour les personnels des entreprises du territoire (cours collectifs et/ou individuels) (suite)
- Ateliers écrivain public
- Café programmation en direction des publics en difficulté

Axe 5 : Cadre de vie

- Outils inclusifs de communication et de signalétique (suite)
- En vue de l'accessibilité du portail web du réseau Esperluette, déterminer si le site actuel est perceptible, utilisable, compréhensible (langage adapté pour simplification des usages) et compatible avec toutes les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, loupes, claviers adaptés, etc.).
- Atelier de création de mobilier.
- Ateliers cuisine, en partenariat avec les centres sociaux

Axe 6 : Découvertes culturelles

- Résidence d'auteur et/ou artistes avec sessions de médiation en entreprise.
- Fonds de jeux et mise en place d'animations circulant sur le territoire (suite)
- Mise en place d'animations, expositions, spécifiques en lien avec le CLEA ou le dispositif « artistes associés » de la CCFL.
- Participation au dispositif national « Dis-moi, dix mots »

6. Mise en œuvre et suivi du CTL**6.1. La coordination**

La coordination de ce contrat sera primordiale pour accompagner et favoriser les échanges entre professionnels des bibliothèques, bénévoles et partenaires impliqués, sans oublier l'accompagnement des publics cibles, ainsi que pour garantir le suivi des actions prévues dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Le Contrat Territoire Lecture, en lien avec le Schéma Directeur de Lecture Publique du territoire, prévoit l'embauche d'un coordinateur Esperluette à temps plein (cat A.) dont une partie du salaire pourra être subventionnée, dans le cadre de la subvention de la DRAC au titre du CTL et ce, de manière dégressive sur 3 ans (50 % du montant de la subvention DRAC la première année, 30 % la deuxième année et 15 % la dernière année),

La coordination du réseau Esperluette aura pour missions de :

- assurer la coordination administrative et logistique des différents projets
- fédérer les acteurs et les partenaires du projet, autour des actions retenues
- mettre en œuvre le contrat territoire lecture sur l'intercommunalité
- travailler en collaboration étroite avec les acteurs culturels, sociaux, médicaux, du monde de l'emploi (entreprises, insertion, recherche d'emploi), susceptibles d'entrer dans le cadre du CTL.
- mettre en place les différentes animations (en lien avec la référente culture de la CCFL) et formations auprès des différents publics (bibliothécaires, partenaires) en partenariat avec les Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais
- évaluer les actions menées dans le cadre du CTL et rédiger un bilan annuel et global à l'issue du CTL.
- animer les Cotech et Copil
- remplir les dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC et autres partenaires institutionnels

6.2. Mise en place des différents comités de fonctionnement

• **Un Comité de Pilotage (Copil)** sera organisé conjointement entre la Communauté de Communes Flandre Lys et l'État, placé sous l'autorité conjointe du Président de la Communauté de Communes et du Directeur de la DRAC des Hauts-de-France. Le Copil se réunira au moins une fois par an. Il se composera :

- des représentants des partenaires institutionnels, notamment du Conseiller Livre et lecture de la DRAC, des Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais,
- des élus de la Communauté de Communes
- des représentants de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme et du SGAR en Région
- des coordinateurs du réseau Esperluette.

Les bibliothécaires du réseau, ainsi que certains partenaires extérieurs pourront ponctuellement y être invités, en fonction de l'ordre du jour.

• **Un Comité Technique (Cotech)**, sera composé :

- des coordinateurs du réseau Esperluette
- des représentants des 8 bibliothèques du territoire
- des Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais
- des représentants des missions locales
- de Pôle Emploi
- du PLIE Flandre Lys
- si possible, de représentants d'entreprises du territoire
- des centres sociaux
- d'un représentant d'Unis Cité
- des élus CCFL en charge de la culture, des affaires sociales et de la jeunesse
- des référents des pôles jeunesse et affaires sociales de la CCFL
- de représentants du Département du Nord (UTPAS)
- des 2 Conseillers Numériques

Le Cotech sera chargé de valider, amender, proposer, réorienter les actions prévues dans le cadre du CTL et d'accompagner la mise en œuvre des projets. Il se réunira plusieurs fois dans l'année.

Le suivi du projet sera assuré par les services de la Communauté de Communes.

6.3. Évaluation du Contrat

Un bilan de l'action menée au cours de l'année écoulée, accompagné du budget afférent (prévisionnel, réalisé) sera présenté au Copil, au cours du premier trimestre de l'année suivante. Seront également présentées les perspectives pour l'année suivante, le budget prévisionnel, ainsi que les évolutions prévues au contrat initial, le cas échéant.

À l'issue du CTL, un bilan global permettra d'évaluer l'ensemble du dispositif et de mesurer l'ensemble des actions menées dans le cadre du CTL, par l'édition d'indicateurs spécifiques. Il s'agira de vérifier le développement de la lecture publique, la baisse du taux d'illectronisme et si possible d'illettrisme, sur le territoire de Flandre Lys, tant au niveau quantitatif (statistiques de prêts, d'inscription, de participation aux ateliers, cours, animations et autres, de développement des infrastructures) que qualitatif (mutualisation des pratiques, développement des partenariats, services rendus, etc.). Il s'agira également de vérifier que les objectifs inscrits ont été atteints.

6.4. Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la présente convention.

L'État et la Communauté de Communes Flandre Lys s'engagent conjointement à :

- assurer les comités de pilotage du projet avec les partenaires
- assurer la tenue d'une réunion bilan et d'évaluation avec les partenaires (une par an et une globale au terme du CTL)
- assurer le versement des crédits déterminés en fonction de l'évaluation annuelle.

7. Dispositions administratives et financières

7.1. Durée du CTL

Le présent Contrat Territoire Lecture est prévu pour une durée de trois années (novembre 2021 à octobre 2024), avec possibilité de prolongation de trois années supplémentaires, si les partenaires décident conjointement de l'utilité ou de l'opportunité d'une telle prolongation.

7.2. Dispositions financières

La Communauté de Commune Flandre Lys et l'État s'engagent financièrement à parité en vue de la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture, pour un montant total de l'État fixé à 90 000 €, sur trois ans (soit 30 000 € par an pour chacun des contractants).

Il est convenu qu'une partie de l'aide de l'État peut subventionner la création du poste de coordinateur du réseau Esperluette, de manière dégressive sur les trois années, à savoir : 50 % la première année (15 000 €), 30 % la deuxième année (9 000 €) et 15 % la dernière année (4 500 €).

Chaque année, un dossier de subvention sera déposé par la Communauté de Communes Flandre Lys, lequel confirmera le montant de la contribution de l'État et les engagements réciproques de chacune des parties. Cette subvention sera payée, selon les procédures comptables en vigueur, en un seul versement

L'État s'engage également à respecter les engagements financiers pris annuellement à l'issue de la programmation budgétaire, sous réserve de l'imputation des crédits programmés. Le versement de la subvention de l'État fera l'objet d'une notification et d'un arrêté annuel.

De son côté, la Communauté de Communes Flandre Lys s'engage à respecter les engagements financiers pris annuellement, sous réserve de l'imputation des crédits votés dans le cadre de son budget.

7.3. Communication

La Communauté de Communes Flandre Lys s'engage à mentionner le soutien de l'État pour toute communication en lien avec les actions développées dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

7.4. Modification et résiliation du contrat

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant et avant son terme.

Chaque contractant se réserve le droit de mettre un terme au contrat en cas de non-respect de l'une des clauses énoncées ci-dessus, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation à l'expiration du délai de trois mois pourra impliquer la restitution des subventions versées non encore utilisées.

7.5. Règlement des litiges

En cas de difficulté quant à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, les contractants s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

Cependant, en cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif.

Fait en trois exemplaires originaux à La Gorgue,

Le

Pour la Communauté de Communes

Flandre Lys,

Monsieur Jacques HURLUS

Président de la Communauté de

Communes

Pour l'État,

Ministère de la Culture,

Monsieur Hilaire MILTON

Directeur Régional des Affaires

Culturelles des Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211214-2021D236-DE

ANNEXE 2 : FICHES ACTIONS DU CTL

ANNÉE 1 (Novembre 2021- octobre 2022)

Axe 1 : STRUCTURATION DU RÉSEAU	
Action 1.1. Renforcement des moyens humains (coordination CCFL)	
Objectifs de l'action	<p>Coordination (1 ETP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et surtout de suivre, les actions dans le cadre du CTL à venir - Apporter aide et soutien aux collègues du réseau (expertise, conseils, logistique, etc.) - Développer les projets communs (politique d'acquisition, signalétique, fonctionnement du réseau, etc.) - Apporter de la cohérence, de la fluidité entre les diverses missions (coordination ; action culturelle / médiation ; navette)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Embauche d'un coordinateur CCFL à plein temps - Maintien de l'existant : <ul style="list-style-type: none"> • 1 agent CCFL culture dont 50 % du temps de travail consacré à l'Esperluette (animations, communication) • 1 agent CCFL culture (adjoint administratif) qui aide ponctuellement l'Esperluette • 2 conseillers numériques • 1 agent CCFL pour les navettes des mardis et vendredis après-midi
Publics cibles	
Partenaires internes à la CCFL	
Partenaires externes institutionnels	DRAC (et BDP 59 ?)
Calendrier	1 ^{er} trimestre 2022
Éléments d'évaluation	

Axe 1 : STRUCTURATION DU RÉSEAU	
Action 1.2. Ressources partagées à l'échelle du réseau (fonds professionnel)	
Objectifs de l'action	Actions transversales mutualisées permettant l'efficacité du réseau et des modes de coopération inter-bibliothèques
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds documentaire professionnel itinérant - Comités de bibliothécaires (politique documentaire, concertation) - Ressources physiques et dématérialisées partagées - Kamishibai et autres supports pédagogiques et d'animation existants
Publics cibles	Bibliothécaires et partenaires
Partenaires internes à la CCFL	
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales
Calendrier	2022
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération, échanges entre bibliothécaires et partenaires - Nombre de réunions, de participants

Axe 1 : STRUCTURATION DU RÉSEAU	
Action 1.3. Déploiement de nouveaux équipements informatiques pour faciliter l'accès aux ressources numériques et la mise en place de cours informatiques	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre au plus grand nombre d'avoir accès à un poste informatique - Lutter contre la fracture numérique - Former aux usages et à la maîtrise des outils numériques
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un parc itinérant pour les Conseillers Numériques - Dotation de nouveaux équipements informatiques à Haverskerque, Laventie et Merville. - Achat de portables, scanner, TBI, imprimantes, etc.
Publics cibles	L'ensemble des publics du réseau de lecture publique CCFL
Partenaires internes à la CCFL	Centres sociaux, Pôle Emploi, Entreprises du territoire, Cyber centres
Partenaires externes institutionnels	
Calendrier	Décembre 2021 / 1 ^{er} trimestre 2022
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de matériels achetés - Partenariats

Axe 2 : FORMATION	
Action 2.1. Plan de formation-action	
Objectifs de l'action	<p>Formation-action via des accueils d'ateliers, d'accompagnement qui pourront être assurés par des structures extérieures spécialisées. Ce plan de formation sensibilisation - actions sera à élaborer en lien avec les acteurs sociaux du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autour de l'accueil et l'accompagnement de différents publics, • autour de la place du livre et des ressources numériques pour tous les publics, • savoir utiliser et faire vivre les ressources numériques et monter des projets partenariaux
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Formation spécifique pour le territoire sur l'illettrisme et l'illectronisme, en lien avec les 2 médiathèques départementales - Journée professionnelle sur l'illettrisme et l'illectronisme, le 25 novembre 2021, en partenariat avec les 2 BDP. - Recensement des besoins et des attentes des personnels (bibliothécaires, partenaires du CTL, entreprises, etc.) - Rédaction d'un plan de formation pour les personnels (en lien avec les BDP et autres intervenants extérieurs)
Publics cibles	Tous les personnels (bibliothécaires et partenaires) : prioritairement les personnels en charge des publics accueillis.
Partenaires internes à la CCFL	Centres sociaux, Pôle Emploi, Entreprises du territoire, Cyber centres, PLIE, Missions locales, UTPAS, etc.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62, CNFPT, MédiaLille
Calendrier	2021 / 2022
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre jours de formations - Nombre d'agents voire de bénévoles formés - Mise en place de nouvelles actions - Évaluation des formations

Axe 2 : FORMATION**Action 2.2. Élaboration d'une carte simplifiée et d'un guide pratique d'appréhension des problématiques liées à l'illettrisme et/ou l'illectronisme**

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer, au niveau de la CCFL, un guide pratique en version numérique ayant pour objectif de regrouper : un répertoire des formations et dispositifs existants à destination de publics en difficulté sur le territoire / Un répertoire des contacts/référents de chaque structure du réseau illettrisme, illettronisme ... • Favoriser les synergies et échanges à l'échelle des bassins de vie de la CCFL en lien étroit avec les partenaires sociaux • Croiser les « bonnes pratiques », les habitudes de travail de chacun, les bonnes postures face aux publics cibles • S'inspirer du répertoire des acteurs en cours de réalisation par l'AR2L et l'ANLCI avec des données régionales mais aussi plus localisées
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec l'axe 2.3., travail de mise en contact et d'élaboration d'une base de données commune au personnel du réseau et à ses partenaires - Nomination au sein du réseau d'une personne ressource référente - Veille et mise à jour annuelle de la base de données - Réalisation d'une carte (prototype) des partenaires du territoire et des activités possibles, avec des pictogrammes simples et compréhensibles <p>L'ensemble des agents du réseau de lecture publique</p>
Partenaires internes à la CCFL	Centres sociaux, Pôle Emploi, Entreprises du territoire, Cyber centres, PLIE, Missions locales, UTPAS, etc.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62, ANLCI, CAF, AR2L, éducation nationale, CLEA, etc.
Calendrier	2022 et suivantes
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du guide et circulation au sein du réseau, appropriation par les personnels. - Développement tangible de l'accueil des publics en difficulté, mise en place d'actions dédiées coconstruites avec les partenaires sociaux.

Axe 2 : FORMATION	
Action 2.3. Création d'un centre de ressources physiques à destination des personnels et d'outils de valorisation	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler et fédérer les outils existants en termes de collections spécifiques (Fonds FAL) et sensibiliser tous les agents du réseau (formation FAL) - Valoriser ces outils par l'itinérance et la circulation dans le réseau pour aller à la rencontre de ces publics - Accompagner à la reprise de confiance en soi en participant à un projet culturel sur le territoire, des publics éloignés de la lecture, pour des raisons d'isolement social, de santé ou de non-maîtrise de la langue écrite
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des sélections thématiques - Déployer un service itinérant régulier pour travailler les publics concernés - Monter des partenariats
Publics cibles	L'ensemble des agents du réseau de lecture publique et les partenaires
Partenaires internes à la CCFL	Services petite enfance, jeunesse-culture, CIAS, Pôle Emploi, Centres sociaux, etc.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62.
Autres partenaires externes	Les structures de médiation du territoire, centre médico-social, PMI, épicerie solidaire itinérante...
Calendrier	2022-2023
Éléments d'évaluation	Appropriation de l'outil de recherche, taux de rotation des ouvrages, publics nouveaux, territoires/partenaires variés mobilisés...

Axe 3 : COLLECTIONS ET RESSOURCES**Action 3.1. Mise en place d'un comité de sélection de documents, associant des personnes anciennement en situation d'illettrisme**

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur l'expérience et les besoins des personnes en situation d'illettrisme ou éloignées de la lecture - Mise en place d'une démarche inclusive
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer 1 nouveau fonds FAL itinérant et familiariser les personnels du territoire à ce fonds - Cette collection sera « travaillée » et animée dans le cadre du CTL (in situ et hors les murs) en direction des personnes en situation d'illettrisme ou éloignées de la lecture, de tous âges. - Des sessions plus poussées adossées à des temps forts conviviaux seront progressivement intégrées aux missions des personnels du réseau
Publics cibles	Personnes en situation d'illettrisme ou éloignées de la lecture et plus largement tous publics adultes.
Partenaires internes à la CCFL	Centres sociaux, Entreprises, Missions locales, PLIE, France Services, etc.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62.
Autres partenaires externes	ANLCI
Calendrier	Constitution du Comité et premier RDV en 2022. Réunion annuelle.
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de rotation des documents, - Intérêt et utilisation par les partenaires - Nombre de participants au comité

Axe 3 : COLLECTIONS ET RESSOURCES	
Action 3.2. Déploiement de nouvelles ressources numériques pour les personnels et les bénéficiaires	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à des ressources numériques pour les publics en difficulté (illettrisme, illectronisme) - Doter les personnels du réseau d'outils d'accompagnement de ces publics - Diversifier les ressources attractives (déploiement et mise en valeur des ressources numériques proposées par les Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais, intégration au réseau BNR) : offre de ressources ludo-éducative / veiller aux nouveautés en lien avec le livre numérique - Savoir utiliser et mobiliser les outils d'accompagnement spécifique : utilisation de la plateforme de formation e-learning de l'ANLCl, / abonnement à la plateforme Neuroclic Gerip et accompagnement à son utilisation. - Acheter les ressources utiles aux publics cibles : cours d'informatique, soutien scolaire, recherche d'emploi, bandes dessinées, etc. - Déploiement de ces outils de manière itinérante dans des structures partenaires
Publics cibles	Tous publics
Partenaires internes à la CCFL	Conseillers numériques, Relais petite enfance, jeunesse-culture, CIAS, épicerie solidaire itinérante, développement économique, entreprises du territoire, France Services, centres sociaux.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62
Autres partenaires externes	Personnels de santé, ANLCl, Unis-Cité, Agence régionale de formation tout au long de la vie, MJC, Missions locales.
Calendrier	2022
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des outils par les agents du réseau de lecture publique. - Appropriation par les partenaires professionnels. - Appropriation par les publics - Nombre de consultations

Axe 4 : ATELIERS ET ACCOMPAGNEMENTS**Action 4.1. Ateliers d'accompagnement à l'usage du numérique pour les seniors et les publics en situation de fragilité**

Objectifs de l'action	Mise en œuvre d'ateliers d'accompagnement de la sensibilisation à la création numérique à destination des seniors et des personnes « fragiles » sur tout le territoire de la CCFL
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers d'accompagnement complets de type « parcours » : • Le B.A BA (utiliser Word, Excel, aller sur Internet...) • Accomplir des démarches administratives en ligne • Sécuriser sa navigation : navigation privée, mots de passe, hameçonnage • Utiliser les réseaux sociaux (outils de visio, prévention fakenews, savoir détecter les sources) et stockage en ligne • Les logiciels libres • Faire de la retouche photo, travailler une vidéo, créer - Identification des besoins, planning - Cours d'informatique collectifs (sur sites) ou accompagnement individuel (sur sites ou dans le bus connecté), animés par les 2 Conseillers numériques de la CCFL. - Convention avec la CCFL (engagements, projet)
Publics cibles	Séniors et personnes éloignées des usages du numérique
Partenaires internes à la CCFL	CIAS, développement économique, conseillers numériques en lien avec les missions Maison France Service, cyber centres, centres sociaux.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62 et DRAC
Autres partenaires externes	EHPAD, RPA,
Calendrier	2022
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séniors formés - Nombre de sessions de formations données - Couverture du territoire

Axe 4 : ATELIERS ET ACCOMPAGNEMENTS	
Action 4.2. Ateliers d'accompagnement à l'usage du numérique pour les personnels des entreprises du territoire (cours collectifs et/ou individuels)	
Objectifs de l'action	Mise en œuvre d'ateliers d'accompagnement de la sensibilisation à la création numérique à destination des seniors et des personnes « fragiles » sur tout le territoire de la CCFL
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins, planning - Convention avec la CCFL (engagements) - Cours d'informatique pour la maîtrise des usages, aides aux démarches en ligne, animés par les 2 Conseillers Numériques de la CCFL - Actions hors les murs, c'est-à-dire sur site ou dans le bus connecté (entreprises) ou dans les locaux des médiathèques ou des partenaires.
Publics cibles	Salariés des Entreprises
Partenaires internes à la CCFL	Entreprises du territoire, Développement économique, conseillers numériques en lien avec les missions Maison France Service.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62 et DRAC
Autres partenaires externes	
Calendrier	2022
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salariés formés - Nombre de sessions de formation données - Couverture du territoire

Axe 5 : CADRE DE VIE

Action 5.1. Réflexion sur les outils inclusifs de communication et de signalétique	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - S'engager dans une démarche inclusive, en termes d'accessibilité et d'ergonomie d'usage au sein des équipements de lecture publique, sans stigmatisation. - Accès, par tous les moyens, des plus fragiles et « publics éloignés ».
Description de l'action	<p>En vue de l'accessibilité des équipements, examen des conditions d'accueil des publics chaque structure du réseau, pour la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une signalétique commune simple complémentaire de la signalétique existante : police adaptée, jargon proscriit, pictogrammes... La signalétique doit être adaptée pour les personnes en situation de handicap, et pour toutes les personnes en difficulté avec la lecture (ex : police OPeN DYS...) - d'une organisation des collections et des services simple et lisible : un plan des espaces, une méthode de classement simplifiée. - d'un Guide du lecteur simplifié (en « facile à lire et à comprendre »)
Publics cibles	Tous les publics du réseau Esperluette.
Partenaires internes à la CCFL	Partenaires du COTECH illettrisme
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62 et DRAC
Autres partenaires externes	Réseaux de partenaires illettrisme, groupe « Bibliothèques Accessibles »
Calendrier	2022 - 2023
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du guide en FALC. - Place des publics au cœur du projet - Réalisation de la signalétique commune aux 8 bibliothèques

Axe 5 : CADRE DE VIE	
Action 5.2. Déploiement d'un bus connecté itinérant (en lien avec les 2 Conseillers Numériques de la CCFL)	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un service itinérant - Réduire la fracture numérique
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Flocage du bus tourisme de la CCFL actuellement peu utilisé - Acquisition du matériel informatique nécessaire - Acquisition d'une clé 4 G - Planning des jours et des lieux de présence - Cours individuels et aide aux démarches en ligne - Communication : flyers, réseaux sociaux
Publics cibles	Tous les publics du réseau Esperluette.
Partenaires internes à la CCFL	Épicerie solidaire, entreprises, communes du territoire, centres sociaux, etc.
Partenaires externes institutionnels	DRAC
Autres partenaires externes	
Calendrier	2022
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs formés - Nombre de sessions de formation données - Couverture du territoire

Axe 6 : DÉCOUVERTES CULTURELLES**Action 6.1. Fonds de jeux et mise en place d'animations circulant sur le territoire**

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur un vecteur transgénérationnel pour toucher de nouveaux publics - Croiser ces publics et ne pas les « segmenter » (y compris en mobilisant des publics actifs) - S'appuyer sur un outil qui peut présenter des atouts pédagogiques, mais aussi de cohésion sociale, de partage, etc.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Cycle itinérant d'animations autour du jeu (intergénérationnelles) au sein de différentes médiathèques du territoire - Variation des plages horaires selon les médiathèques, les partenaires et les publics ciblés - Organiser un temps fédérateur au moment de l'Esperlufête (octobre). - Intervenant extérieur (Village du jeu) pour 1 animation dans 4 lieux du territoire (communes en binôme)
Publics cibles	Tous les publics du réseau Esperluette.
Partenaires internes à la CCFL	Centres sociaux, Pôle Emploi, Cyber centres, PLIE, Missions locales, UTPAS, etc.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62
Autres partenaires externes	Entreprises (pour la communication aux salariés)
Calendrier	2022 et 2023
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations mises en place - Publics nouveaux - Territoires variés mobilisés...

Axe 6 : DÉCOUVERTES CULTURELLES	
Action 6.2. Intégration du réseau au dispositif national « Dis-moi, dix mots »	
Objectifs de l'action	Par le biais d'animations autour du thème « Des mots qui (d)étonnent », permettre aux personnes en difficulté avec l'écrit, ainsi que tous les publics, de participer
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Performance dansée et slamée, pour faire danser les mots et les corps « pour vous et avec vous ». En lien avec le dispositif du ministère de la Culture autour de 10 mots sélectionnés - Ateliers participatifs en amont du spectacle - 1 intervention par commune (soit 8 interventions)
Publics cibles	Tous les publics du réseau Esperluette.
Partenaires internes à la CCFL	Centres sociaux, Pôle Emploi, Cyber centres, PLIE, Missions locales, UTPAS, etc.
Partenaires externes institutionnels	Médiathèques départementales 59 et 62
Autres partenaires externes	Compagnie Racines Carrées
Calendrier	Mars – avril 2022
Éléments d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations mises en place - Nombre de personnes inscrites aux animations - Publics nouveaux - Territoires variés mobilisés...

SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE LECTURE PUBLIQUE EN FLANDRE LYS

L'étude rendue par le cabinet Émergences Sud, en mars 2021, dans l'objectif de mettre en place un Contrat Territoire Lecture en Flandre Lys, a clairement établi que le développement de la lecture publique ne pourra être totalement efficient qu'aux conditions suivantes :

- une véritable structuration du réseau (fonctionnement, gouvernance)
- une requalification des équipements (constructions, rénovations)
- une vision communautaire partagée du réseau (élus, personnels)

C'est ainsi que chaque projet communal doit s'intégrer dans un cadre communautaire de développement de la lecture publique, axé sur la *complémentarité* des offres et des services, des structures, voire des publics. Chaque projet étant de fait et selon les recommandations de la DRAC, interdépendant des autres.

La proposition de schéma communautaire de Lecture Publique, ci-dessous, s'appuie donc sur les conclusions de l'étude du cabinet Émergences Sud, complétées par l'analyse de la coordination de l'Esperluette, ainsi que sur les préconisations des partenaires institutionnels (DRAC, Départements).

I. ÉTAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC

A. La Communauté de Communes Flandres Lys

1) environnement géographique

a) Le territoire

Créée en décembre 1992, La CCFL est composée de 8 communes situées de part et d'autre des deux départements du Nord (Estaires, Haverskerque, La Gorgue, Merville) et du Pas-de Calais (Fleurbaix, Laventie, Lestrem, Sailly sur la Lys). C'est ensemble multipolaire réparti sur 13 000 hectares, qui ne comprend pas de véritable bourg-centre du fait d'une certaine continuité urbaine.

L'intercommunalité, située dans l'arrondissement de Dunkerque, est proche de plusieurs pôles urbains d'importance : Armentières (25 000 habitants), Hazebrouck (21 500 habitants), Béthune (26 000 habitants) et Lille (229 000 habitants pour la ville, mais près de 2 millions pour la Métropole lilloise). Cependant, le territoire fait « intégralement partie du bassin de vie de Béthune » (cabinet Émergences Sud), ce qui signifie que pour les services de catégorie supérieure, la population aura tendance à se tourner vers la ville-centre de ce bassin de vie.

b) La population

La CCFL compte 40 211 habitants en 2019 (population DGF), répartis ainsi :

Communes	Nombre d'habitants	Taux de croissance de la population : 1999 - 2016
Estaires	6 567	+ 13.4
Fleurbaix	2 742	+ 11.7
Haverskerque	1 475	+ 1.2
La Gorgue	5 740	+ 9.8
Laventie	5 075	+ 13.4
Lestrem	4 569	+ 17.1
Merville	9 956	+ 10.3
Sailly-sur-la-Lys	4 087	- 2.0

En 2017 (Source INSEE), la CCFL compte une densité de population de 311 hab/km², contre 189 hab/km² en Région et 117 hab/km² en France métropolitaine.

À l'exception de Sailly-sur-la-Lys, toutes les communes de Flandre Lys ont connu un gain très net de leur population, depuis 1999, reflétant ainsi l'attractivité du territoire.

c) Caractéristiques socio-démographiques

- population par tranches d'âge où globalement on note sur le territoire :
 - > une sur-représentation des enfants et des adolescents (6-17 ans) à savoir 18 % de la population contre 15 % à l'échelle nationale et à l'inverse une sous-représentation des plus de 65 ans (17 % contre 19 % au national).
 - > des publics de la petite enfance (0-4 ans) qui sont plus fortement représentés à Merville, Estaires et Laventie (8 % de leurs populations), une représentation un peu moins marquée à La Gorgue et Lestrem (6-7 %) et nettement moins forte à Haverskerque, Sailly-sur-la-Lys et Fleurbaix (4-5 %).
 - > un relatif équilibre sur l'ensemble du territoire pour les 5-14 ans.
 - > une plus forte représentation des adolescents et des jeunes (15-24 ans) à Merville et La Gorgue (13-14 % de la population, contre 10 % en moyenne dans les autres communes et 7 % à Haverskerque).
 - > une proportion plus forte des seniors (+ de 75 ans) à Laventie et Haverskerque (9 %)
- catégories socioprofessionnelles :
 - > peu de cadres, de professions intermédiaires ou intellectuelles supérieures (6 % contre 9 % à l'échelle nationale)
 - > une forte proportion d'ouvriers (17 % contre 12 % à l'échelle nationale)
 - > mais une faible proportion de personnes sans activité professionnelle (15 % contre 20 % sur l'ensemble de la Région Hauts-de-France) et un taux de chômage plutôt faible (12 %)

comparé à l'échelle régionale (17 %) et nationale (14%), mais un taux de chômage proche voire supérieur à la moyenne nationale à Merville, La Gorgue et Estaires.

> diplômés : 58 % de la population a interrompu son cursus scolaire avant le bac (53 % au niveau national) et les diplômés d'études supérieures sont sous-représentés (24 % contre 30 % à l'échelle nationale)

> scolarité : forte chute du taux de scolarisation des plus de 18 ans (plus marquée encore à Estaires et à Merville) où 33 % des 18-24 ans sont encore scolarisés contre 53 % à l'échelle nationale ! Et peu de jeunes scolarisés au-delà de 25 ans 3% sur le territoire de la CCFL contre 8 % au national.

> revenus annuels médians par unité de consommation : fortes disparités sur le territoire où Fleurbaix (+ de 24 000 €), Sailly-sur-la-Lys, Lestrem, et Laventie (+ de 22 000 €) ont des revenus médians supérieurs à la moyenne nationale (21 120 €), tandis que Merville, Estaires et la Gorgue sont en deçà (18 000 – 20 000 €), Haverskerque se situant dans la moyenne. Cette situation induit de profonds écarts en matière d'accompagnement des publics (services sociaux).

- mobilité et emploi :

> un contexte économique marqué par la présence de l'usine Roquette, plus importante usine de bioraffinerie d'Europe (laquelle emploie 3 000 salariés, soit 17 % des emplois de la CCFL) et de ses sous-traitants.

> à l'échelle de la CCFL, il y a plus d'actifs (16 110 actifs) que d'emplois disponibles (12 420 emplois), entraînant des flux pendulaires importants entre les communes de la CCFL et entre la CCFL et les pôles urbains voisins qui attirent de nombreux actifs du territoire (Armentières, Béthune, Hazebrouck et surtout Lille).

> un maillage important en termes de transport en commun (autocar), Estaires et Merville représentant les nœuds principaux, mais avec des cadences très faibles et difficilement utilisables pour les non scolaires. En l'absence de gare, la voiture est le moyen de transport privilégié par les habitants de la CCFL (86 % des trajets domicile – travail, contre 70 % à l'échelle nationale).

> un territoire peu étendu qui permet des temps de déplacements relativement courts (pour les personnes motorisées) entre les différentes communes de la CCFL. Cependant, malgré la proximité des lieux, le problème de la mobilité des personnes non-motorisées (jeunes, seniors, personnes en difficulté économique) est à prendre en considération, notamment en matière de lecture publique où il est recommandé de garantir l'accès à une bibliothèque en moins de 10 minutes, afin de toucher un maximum de publics.

2) environnement institutionnel

a) Les compétences de la CCFL

- > Compétences obligatoires & optionnelles :
- Aménagement de l'espace communautaire
- Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la CC
- Élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale et schéma secteur
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire

- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion des maisons de services au public et définition des obligations de service au public

> Compétences facultatives :

- Politique culturelle d'intérêt communautaire :

La CCFL peut participer, subventionner ou assurer directement des actions visant à la promotion de la culture, du patrimoine et de l'animation du territoire. A ce titre, elle est à l'initiative de plusieurs actions :

- Les cafés à thème
- Participation au festival conteurs en campagne
- Dispositif des spectacles à 1€
- Soutien aux actions menées par l'association l'Alloeu Terre de Bataille (mémoire de la grande guerre)
- Journées du Patrimoine
- Concerts de poche
- Concerts d'Astrée (primaires, collèges, intergénérationnel)
- Mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle sur la période 2014-2020 (incluant une reconduction) avec la DRAC et l'Education Nationale –dispositif reconduit sur l'année 2021 avec une nouvelle forme de résidence artistique
- Participation au dispositif «1ères Pages » et à Tiot Loupiot (lecture petite enfance)
- Politiques concertées d'actions intercommunales :
 - Politique de sensibilisation aux questions sociétales
 - Actions de coopération décentralisée
 - Aide aux projets associatifs, aux manifestations, aux animations et aux mouvements sportifs

> **Focus sur la Lecture publique :**

La CCFL assure la mise en œuvre et la coordination d'un réseau de lecture publique intercommunal, le Conseil Communautaire du 22 juin 2017 ayant modifié les statuts de la Communauté de Communes, avec la prise de compétence facultative : « lecture publique – mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire ».

b) Les partenaires institutionnels :

- > Les Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais accompagnent les communes de la CCFL dans le fonctionnement de leur établissement par le biais de :
 - Prêts de documents, d'animations ou d'expositions.
 - Soutien aux acquisitions (pour le cas de la MDPDC)
 - Formations des personnels des bibliothèques (salariés et bénévoles), certaines formations étant réservées en priorité au réseau Esperluette, le réseau des bibliothèques de Flandre Lys.
 - Expertise technique et ingénierie culturelle
 - Développement du numérique : la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais (MDPDC) appartenant au dispositif « Bibliothèque Numérique de Référence », auquel la Médiathèque départementale du Nord (MDN) devrait adhérer courant 2022.
- > La DRAC (État) accompagne les communes du territoire ainsi que l'intercommunalité en matière de lecture publique. Elle a notamment apporté son soutien pour :
 - La mise en réseau des bibliothèques de la CCFL en 2017, par le financement de l'étude préalable et la ré-informatisation du réseau.

- Le Contrat Territoire Lecture axé sur la lutte contre l'illettrisme, par le co-financement de l'étude préalable réalisée par le cabinet Émergences Sud et par le co-financement du CTL qui doit débiter fin 2021.

Plus globalement la DRAC a pour missions :

Le soutien à la construction et au réaménagement d'équipements

Le soutien au développement et à la structuration de projets intercommunaux, de réseaux de lecture publique

L'accompagnement de l'amélioration des offres de services (extension des horaires d'ouverture, développement de nouveaux services)

L'accompagnement de projets EAC et sensibilisation à l'éducation aux médias et à l'information

Le développement des services et des usages du numérique

Etc.

- La DRAC a déjà accompagné et soutenu financièrement le réseau Esperluette :

- Étude pour la mise en réseau des bibliothèques
 - Informatisation du réseau Esperluette
 - Étude pour la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture (CTL), axé sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- > La Région Hauts-de-France n'intervient pas directement dans le domaine de la Lecture Publique. Cependant, la Région intervient dans les domaines suivants :
- La formation professionnelle et l'apprentissage (insertion des jeunes en difficultés, aide à la formation pour les demandeurs d'emploi)
 - La jeunesse et l'éducation (construction, entretien, fonctionnement des lycées / aides et outils à destination des jeunes : service civique, aide à la mobilité)
 - La revitalisation des bourgs et centres-bourgs

3) environnement technologique

Le territoire de Flandre Lys propose quelques services autour d'Internet et du multimédia. Les communes de Merville et de La Gorgue ont reçu la labellisation « Ville Internet » du fait de leurs actions menées et de leur engagement en faveur de la démocratisation des usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de l'accompagnement des usagers en la matière.

En résumé on peut noter :

- Un territoire intercommunal desservi en partie par la fibre optique, avec un objectif de couverture intégrale à l'horizon 2022, condition indispensable pour le développement territorial de services en ligne ambitieux à partir du réseau de Lecture publique (offre streaming vidéo notamment).
- Pour l'heure, des écarts importants en matière de débit disponible selon les communes
- Un environnement technologique et des outils de médiation qui visent à garantir l'égalité en matière d'accès aux outils informatiques et internet, avec la présence de plusieurs services dédiés et pour certains gratuits, gérés par les communes ou le milieu associatif :

- Le Cyber centre de La Gorgue (payant)
- L'Espace numérique intégré à la médiathèque de l'Espace Culturel Robert Hossein de Merville (gratuit)
- Le centre social de Merville (gratuit)
- Des formations proposées par la Maison Pour Tous de Sailly-sur-la-Lys (gratuit)
- Des stages proposés par la Maison des Loisirs de Laventie (payant)

4) Les partenaires potentiels du territoire

Les partenaires du territoire sont nombreux et présents dans toutes les communes que ce soit dans le domaine scolaire ou culturel ou patrimonial. Tous ces potentiels partenariats peuvent se résumer ainsi :

- Un réseau scolaire composé d'établissements allant de la maternelle au lycée, avec une cinquantaine d'établissements pour un total de plus de 8000 élèves sur l'ensemble du territoire. À noter également la présence de quelques étudiants : École de pilotage de Merville
- Des services d'accueil et de conseil à destination de la petite enfance (RAM communautaire et établissements d'accueil du jeune enfant : crèches, multi-accueil...) et une offre qui s'efforce de mailler le territoire, représentant au total 147 places disponibles en accueil collectif et 1200 places d'accueil chez près de 400 assistantes maternelles.
- Un maillage serré en matière d'accueil de loisirs avec a minima un ALSH par communes
- Une offre riche en matière d'accueil et de services à destination des seniors (7 EHPAD représentant 557 lits et 1 résidence autonomie à Merville, comprenant 42 places)
- Un tissu associatif très riche et dynamique, avec près de 90 associations repérées autour de la sphère culturelle, et notamment autour de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques
- Des équipements et une palette de services culturels variés malgré la proximité des grands pôles urbains :
 - Établissements culturels :
 - Espace culturel Robert Hossein de Merville (municipal) : comprend une école de théâtre (plus de 70 élèves), une salle de spectacles vivants (avec une vraie programmation culturelle tout au long de la saison) et de cinéma (300 places).
 - Salle Georges Ficheux à Estaires (municipale) : rouverte en janvier 2020, pour une jauge de 350 à 600 places.
 - Espace culturel Jean de la Fontaine (municipal) de Lestrem : d'une capacité modulable de 150 à 700 places, comprenant une programmation tout public d'une dizaine de dates en 2020.
 - Des salles polyvalents et espaces d'animation relativement importants : salle des fêtes de Sailly-sur-la-Lys, Espaces Stéphane Hessel et Jacques Brel à Merville, par exemple.
 - Écoles de musique : 3 écoles importantes sur le territoire à Merville (plus de 50 élèves de 5 ans à l'âge adulte), Estaires (une centaine d'élèves dès l'âge de 3 ans) et La Gorgue qui est l'école la plus importante du territoire, en termes d'effectifs (près de 300 élèves accueillis dès l'âge de 4 ans), de locaux (comprenant un auditorium) et de services (formations individuelles, pratiques collectives diversifiées : chorales, harmonies, orchestre musique de chambre, duos, trios et quatuors jazz et brass band, ainsi que l'apprentissage du violon et du violoncelle et du chant non enseigné à Merville et Estaires).

- Opérateurs socioculturels incontournables sur le territoire :
 - Maison des jeunes et de la culture de Fleurbaix (associative) : nombreuses activités culturelles (payantes) destinées aux enfants (danse, théâtre, cirque, cours de langue, de guitare, etc.) et aux adultes (danse, dessin, art floral, guitare, etc.). Nombreuses sorties et événements proposés. Plus de 500 adhérents en 2020.
 - Maison pour Tous / centre social de La Gorgue (associative) : ateliers culturels (théâtre ado et adultes, danse rock et hip-hop, cours de langue, de dessin...) permanences sociales, accompagnement à la parentalité, activités périscolaires et activités sportives, espaces jeunes, etc.
 - Maison pour Tous / centre socioculturel Françoise Dolto de Sully-sur-la-Lys (associative) : stages informatiques, ateliers et clubs (couture, cours de chant, de danse, de langue... jeux de société, club photo, etc.), temps forts, spectacles, rencontres, sorties (théâtre, musées, ciné séniors, concerts), accueils périscolaires, etc.
 - Centre social de Merville (municipal) : équipement géré par le CCAS. Le centre développe ses activités dans divers lieux (Espaces Stéphane Hessel, Jacques Brel, chantier d'insertion Au cas où...) et propose, outre l'accueil de loisirs, du PIJ. Les animations sont : ateliers (cours d'anglais, activités manuelles, découverte des arts, dessin, chant, guitare, loisirs créatifs, cuisine, etc.), sorties (musées, médiathèque, salons, cinéma, etc.), et divers services (aide aux démarches en ligne, chantiers d'insertion, transport des personnes, etc.).
 - Ludothèques :
 - Espace culturel Robert Hossein de Merville : la ludothèque inaugurée en 2015 est intégrée à la médiathèque et comprend près de 1 000 jeux de société qui peuvent être empruntés gratuitement. Possibilité de jouer sur place. Nombreux partenariats avec le centre social de Merville. Organisation d'animations régulières.
 - Ludothèque municipale Bamboulud de La Gorgue : jeu sur place et emprunts possibles, abonnement et emprunts payants, accueil régulier de scolaires, structures petite enfance, accueils de loisirs. Organisations d'animations et de temps forts ponctuels.
- Quelques temps forts culturels proposés sur le territoire, au rayonnement essentiellement local, avec une volonté d'impacter et d'aller à la rencontre de tous les publics (festival du jeu ou semaine culturelle de la Maison pour Tous de la Gorgue, salon du livre ou des peintres indépendants de Sully-sur-la-Lys, son et lumière Les reflets du temps de Lestrem, rencontres Tout un art, foire aux livres et salon Ruralivres à Merville, fêtes de la Pentencôte à Estaires, festival Conteurs en campagne sur le territoire de la CCFL, etc.).
- Une identité locale forte (industrie agro-alimentaire, aéronautique, patrimoine industriel lié au textile et au transport fluvial, des batailles et des destructions liées dues à la première guerre mondiale, des fêtes traditionnelles : cavalcades, sans oublier les fameux « géants ») et un potentiel de développement touristique important et des monuments anciens, des musées ou des sites naturels remarquables mais peu valorisés jusqu'alors.

On peut cependant noter, de manière non exhaustive, quelques projets structurants sur l'ensemble du territoire :

- Estaires : requalification de la friche Madeleine, requalification du centre-ville, création d'un marché couvert et création d'une médiathèque.
- Haverskerque : rénovation et agrandissement de la médiathèque multiservices.
- Laventie : réhabilitation du Castel de l'Alloeu avec création très prochainement d'une médiathèque, d'une MSAP, d'un espace dédié au RAM et réhabilitation du Manoir Sainte-Paule avec intégration d'un estaminet, d'une salle de danse, de locaux associatifs.
- Lestrem : création d'une zone d'activités à Paradis-Lestrem et requalification de la ferme du château (avec projet de création d'une médiathèque multi-activités)
- Merville : création d'un campus étudiant (aéronautique) avec 26 logements, création d'une halte-nautique sur le site du Pont de Pierre, rénovation de l'école Victor Hugo, réaménagement de la médiathèque.

- Sailly-sur-la-Lys : requalification des friches industrielles Vallys et Safilin.

B. L'Esperluette, le réseau des bibliothèques et médiathèques de Flandre Lys

1) Les missions des bibliothèques

Selon l'article 4 de la charte des bibliothèques de 1991 « Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle. En conséquence, elles doivent rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés, notamment par des locaux d'accès facile, des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public, des équipements de desserte de proximité et le recours aux techniques de communication à distance ». L'article 5 précisant les missions d'accès pour le public « à la formation, à l'information et à la culture ».

Le Manifeste de l'UNESCO de 1994 sur la bibliothèque publique, quant à lui, précise les missions des bibliothèques à savoir :

- Créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge ;
- Faciliter l'étude individuelle ainsi que l'enseignement formel a tous les niveaux ;
- Favoriser l'épanouissement créatif de la personnalité ; 1
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- Contribuer à faire connaître le patrimoine culturel et apprécier les arts, le progrès scientifique et l'innovation ;
- Donner accès aux expressions culturelles de tous les arts du spectacle ;
- Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- Soutenir la tradition orale ;
- Assurer l'accès de la population à toutes sortes d'informations communautaires ;
- Fournir des services d'information appropriés aux entreprises, associations et groupes d'intérêts locaux ;
- Faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique ;
- Soutenir les activités et programmes d'alphabetisation destinés à tous les groupes d'âge, y participer, et, au besoin, prendre des initiatives dans ce domaine.

En résumé, les missions principales des bibliothèques sont aujourd'hui les suivantes :

- L'accueil des publics (cette mission pose des questions d'accès et d'accessibilité, de gratuité...)
- La communication des documents (en prêt, en consultation sur place ou à distance)
- La conservation et la valorisation des collections. À ce titre, on oppose fréquemment les missions patrimoniales et les missions de diffusion dévolues aux bibliothèques
- La mission d'accès à l'information en assurant notamment une fonction de recherche bibliographique et de médiation avec ses publics
- La mission de formation des usagers (mission en plein essor)

- La mission de traitement physique et intellectuel des collections assurée par les bibliothécaires, même si **aujourd'hui l'enjeu central est de replacer le public au centre des préoccupations professionnelles.**

2) La politique de lecture publique de l'Esperluette

L'Esperluette, le réseau des médiathèques et bibliothèques de Flandre Lys, comprend les 8 bibliothèques des 8 communes de la CCFL, réparties sur 2 départements (Nord et Pas-de-Calais). Ce réseau existe depuis le 1^{er} octobre 2017.

La Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL) n'a pas pris la compétence culturelle. Chaque commune reste donc propriétaire de ses fonds documentaires, de ses bâtiments, de ses budgets, de ses personnels.

Toutefois, afin de permettre la réalisation de la mise en réseau des bibliothèques, la CCFL a pris la compétence « Mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire », par une décision du conseil communautaire en date du 22 juin 2017 et a notamment pris en charge financièrement :

- Le SIGB commun à toutes les bibliothèques (Decalog)
 - Le Portail commun (Decalog)
 - La ré-informatisation des 8 bibliothèques (matériel)
 - Le coût des navettes (véhicule et personnel)
 - La coordination du réseau [2 agents : 1 CCFL (70 % de son temps de travail) / 1 mis à disposition (30 % de son temps de travail)].
- Le réseau de l'Esperluette, **pour les usagers**, repose sur les points suivants :
- Carte unique
 - Gratuité de l'inscription pour tous les habitants de la CCFL (20 € pour les extérieurs)
 - Réservations des documents dans toutes les bibliothèques
 - 2 navettes par semaine pour acheminer les documents
 - Règlement intérieur commun
 - Offre numérique gratuite (financée par la CCFL)
 - Accès à la programmation culturelle des 8 bibliothèques et de celles de la CCFL (expositions, animations).
- Le réseau de l'Esperluette, **pour les personnels des bibliothèques** a permis :
- La mutualisation des fonds de documents
 - Une augmentation du nombre d'inscrits actifs pour l'ensemble du territoire, passant à 14,5 % (contre 10 % en 2017) et 15,40 % en 2019., ainsi qu'une augmentation des prêts de documents a évolué passant de 182 000 documents en 2018 à 187 000 en 2019.
 - La constitution de fonds spécifiques, financés par la CCFL
 - Les échanges de pratiques
 - Les formations des personnels : en interne en s'appuyant sur les compétences des uns et des autres / en externe en bénéficiant des formations des Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais
 - Les animations communes, à savoir 2 temps forts dans l'année : La Nuit de la Lecture en janvier (événement national) et l'Esperlufête en octobre (mois anniversaire du réseau durant lequel toutes les bibliothèques proposent des animations d'après une thématique commune). La CCFL allouant un budget de 1 000 euros par commune depuis 2021, pour la mise en place d'animations qui entrent dans le cadre communautaire

- Des COTECH mensuels, c'est-à-dire des réunions de travail de bibliothécaires
- L'appui d'une coordination prise en charge par la CCFL pour l'aide et le soutien des bibliothèques (bibliothéconomie, animations, communication).

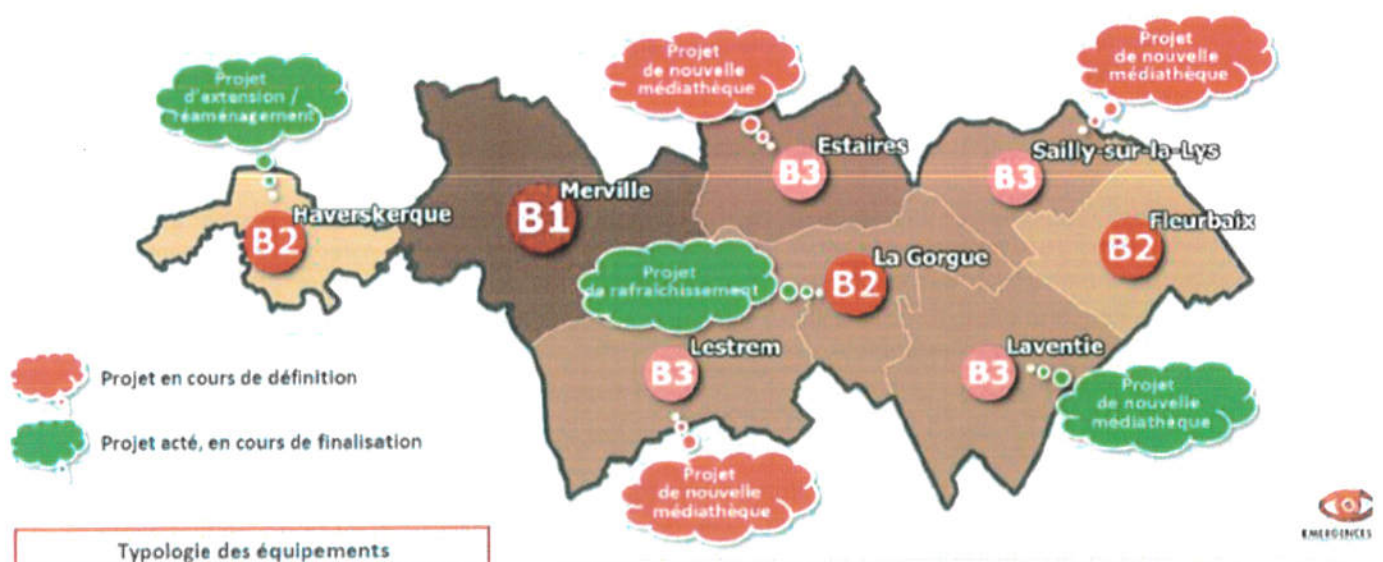
Constats :

- Sans la participation financière de la CCFL, le réseau n'aurait sans doute pas vu le jour, ce qui démontre une véritable volonté politique de créer ce réseau de bibliothèques.
- Bien que mentionnée dans l'étude préalable du cabinet Troisième Pôle à la mise en réseau des bibliothèques et validée par la CCFL en 2016, La politique documentaire concertée n'a toujours pas été déployée.
- La coordination de L'Esperluette est répartie sur 4 agents (depuis le 1^{er} mars 2021, avec le renfort d'un emploi PEC qui effectue, selon les moments, la moitié de son activité pour le soutien à l'Esperluette), ce qui ne permet pas d'assumer pleinement les missions de soutien aux bibliothèques et de développement de nouveaux projets à l'échelle du territoire.
- 2 postes de Conseillers numériques ont été validés pour le territoire de Flandre lys, lesquels devraient arrivés en septembre 2021 et ainsi soutenir les actions en faveur de la lutte contre l'illectronisme et les aides aux démarches en ligne.

3) Les bibliothèques et médiathèques du territoire

a) Situation globale

a. Situation globale de la Lecture Publique



- Toutes les communes sont dotées d'une bibliothèque et à l'exception de Fleurbaix (gérée par une association) et de Sailly-sur-la-Lys (gérée par le Centre Social), toutes sont en régie directe.
- **Seule la commune de Merville dispose d'une médiathèque de catégorie B1**, répondant ainsi aux préconisations du Service du Livre et de la Lecture (Ministère de la Culture) en matière de moyens. Les établissements de type B1 (c'est-à-dire Merville) représentent 12,5 % du total des établissements de la CCFL, contre 36 % en moyenne sur le territoire national.
- Principaux facteurs de dépréciation des équipements : le manque de surfaces disponibles et le manque de personnel qualifié.
- Un projet d'extension et de réaménagement sur la bibliothèque d'Haverskerque (en cours), un projet de réaménagement de la médiathèque de Merville (en cours de réflexion) et de rafraîchissement sur la bibliothèque de La Gorgue (à très court terme ?)
- Des projets de création de nouveaux équipements sur les communes de Laventie (actuellement en travaux, la bibliothèque sera intégrée à un pôle multiservices avec RAM et MSAP), d'Estaires et de Lestrem (projets en cours de définition) et de Sailly-sur-la-Lys (à plus long terme)

b) Les conditions d'accès

b.1) bâtiments et personnels

Pour information :

- pour les locaux, le SLL recommande une moyenne de 0,07 m² par habitants de surfaces utiles, mais de préférence (compte-tenu des nouveaux usages) à 0,10 m².
- en termes de personnels, les bibliothèques de la CCFL comptent 16,15 ETP, soit 0,78 ETP / 2 000 habitants, la moyenne nationale pour un réseau de même importance étant à 1,2 ETP / 2 000 habitants.

Communes	Locaux		Personnels*		
	Surface totale en m ²	Surface m ² /hab	ETP	ETP/2 000 hab	Bénévoles
ESTAIRES	100	0,02	1,55	0,47	0
FLEURBAIX	222	0,08	0,6	0,42	25
HAVERSKERQUE	178	0,12	0,4	0,54	13
LA GORGUE	550	0,10	2,5	0,87	0
LAVENTIE	120	0,02	1,5	0,6	3
LESTREM	30	0,01	1	0,44	0
MERVILLE	850	0,09	7,5	1,4	0
SAILLY SUR LA LYS	85	0,02	1,1	0,5	0
CCFL	2135	0,5	16,15	0,78	41

*chiffres de 2019

Constats :

- **À l'échelle de l'intercommunalité, une surface globale consacrée à la lecture publique très insuffisante pour atteindre les recommandations du SLL**

Des écarts importants selon les équipements :

Si les médiathèques de Merville, La Gorgue, Fleurbaix et Haverskerque sont correctement calibrées en termes de surface au regard de la population à desservir, celles de Lestrem, Estaires, Saily et Laventie sont sous calibrées

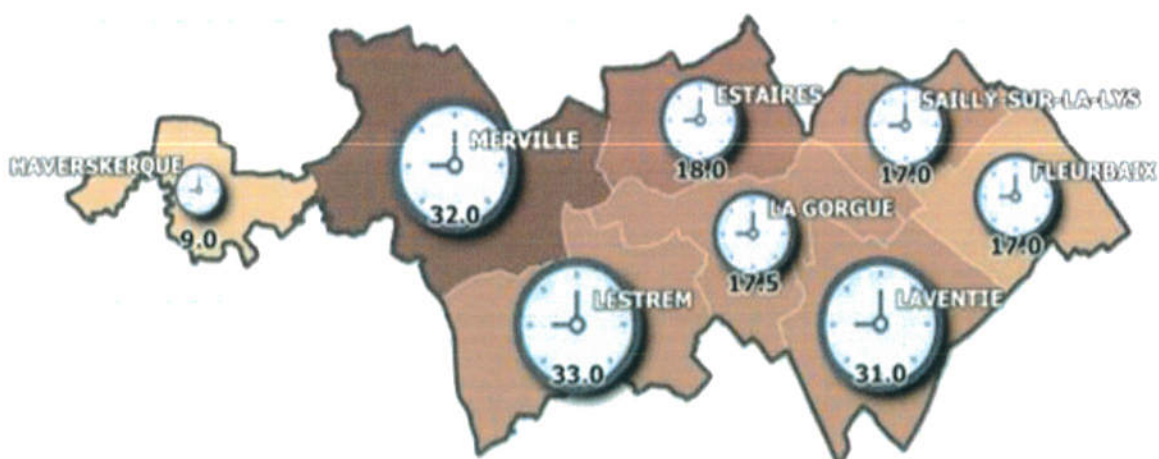
Attention : la superficie ne dit toutefois pas tout de l'adaptation des lieux aux besoins.

- Chacune des 8 bibliothèques dispose d'un personnel salarié.

16,15 ETP pour l'ensemble des équipements, dont la moitié sur la seule médiathèque de Merville. **Nombre aujourd'hui insuffisant** pour assurer un fonctionnement optimal du réseau (la cabinet Émergences Sud recommande 4,45 ETP supplémentaires nécessaires a minima pour atteindre les recommandations)

En outre, on observe :

- Des professionnels parfois non qualifiés pour assurer la gestion et l'animation des équipements
 - Des professionnels parfois mobilisés sur d'autres missions (Estaires notamment...)
 - 41 bénévoles (dont 6 qualifiés : 5 à Fleurbaix, 1 à Laventie) interviennent également aux côtés des professionnels
- Actuellement 3 bibliothèques sur 8 (Estaires, Haverskerque, Lestrem) ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

b.2) horaires d'ouverture

Sources cabinet Émergences Sud, étude 2020- 2021.

On note un volume important et satisfaisant en termes d'horaires d'ouverture sur la plupart des bibliothèques, et notamment à Merville, Laventie et Lestrem, qui toutes les trois sont ouvertes plus de 30 heures par semaine au tout public. (Attention toutefois pour Lestrem : les horaires dédiés aux scolaires se confondent avec les horaires d'ouverture à tous les publics).

Cependant, l'aspect quantitatif ne suffit pas à mesurer l'accessibilité d'un service de lecture publique : les horaires d'ouverture sont-ils adaptés au rythme de vie et au temps libre des habitants ?

Constats :

- Des bibliothèques ouvertes majoritairement le mercredi et le samedi matin et dans une moindre mesure le vendredi soir et le mardi soir

Curieusement, assez peu d'ouvertures le samedi après-midi : seules les médiathèques de Merville et de La Gorgue accueillent du public sur cette tranche. **Aucune donc, sur la partie Pas-de-Calais de la CCFL.** Il s'agit pourtant d'une tranche horaire très appréciée par le tout public et notamment les actifs pour se rendre dans les bibliothèques et médiathèques, flâner, assister à une animation...

- Une ouverture de la bibliothèque de Fleurbaix le dimanche matin (fait suffisamment rare pour être souligné), suspendue le temps de la crise sanitaire de 2020
- Quelques ouvertures pendant la pause méridienne à la médiathèque de Merville. Intéressant pour accueillir les actifs travaillant sur la commune.
- À noter également quelques nocturnes, avec des ouvertures jusqu'à 19h trois soirs par semaine à Laventie, le vendredi à Haverskerque, le mardi à Fleurbaix et à Estaires. En revanche aucune nocturne à Merville. Intéressant pour accueillir les actifs travaillant à l'extérieur de la commune, les jeunes souhaitant travailler au calme

b.3) tarification

Depuis la mise en réseau, l'inscription à la bibliothèque est **gratuite pour tous les résidents de la CCFL**, mais payante (20 € par an) pour les extérieurs, les usagers pouvant emprunter pour 28 jours :

- 4 DVD
- 1 jeu de société par usager, 3 au total par famille
- des livres, des revues, des CD, des partitions selon les besoins
- L'offre numérique (3 films, 15 revues et 30 quotidiens, des cours en ligne illimités).

Constat :

- L'adhésion annuelle **payante pour les usagers issus des communes extérieures à la CCF** implique la nécessité de maintien d'un service d'encaissement sur chacune des bibliothèques, avec **une tarification très largement excessive de 20 €, freinant les inscriptions.**

b.4) politique de communication

Seules les communes de Merville, La Gorgue et Haverskerque ont une page Facebook propre à la bibliothèque, les autres devant passer par la page Facebook de la collectivité ou de la Maison pour Tous. La CCFL en revanche a, pour le réseau Esperluette, financé le portail du réseau (www.lesperluette-flandrelys.fr) et activé une page Facebook, éléments de communication qui permettent la publication des événements, des nouveautés, des coups de cœur, etc. du réseau.

De plus, pour les événements du réseau, la CCFL prend en charge la fabrication et la diffusion des flyers, affiches, etc.

Enfin, pour les fonds spécifiques, la CCFL finance les éléments de communication : signalétique à l'intérieur des bibliothèques (panneaux, totems), flyers.

c) Fonds documentaires physiques et numériques et budgets d'acquisitions

Depuis la mise en réseau, les bibliothèques ont un catalogue commun via le SIGB (logiciel de bibliothèque) Decalog, ainsi qu'un portail dédié au réseau Esperluette (consultations, réservations).

c.1) les fonds propres

Pour information :

- Compte-tenu de la crise sanitaire de 2020, nous prendrons en considération les budgets d'acquisition de l'année 2019.
- Les préconisations minimales du SLL en matière de budget d'acquisition sont de 2 € par habitant (uniquement pour le livre)

Communes	Fonds documentaires principaux					Budgets d'acquisitions	
	Livres	CD	DVD	Jeux de société	Abonnements revues	Budget 2019 (en €)	Budget/hab (en €)
ESTAIRES	14 302	0	0	0	0	12 560	1,9
FLEURBAIX	10 969	0	0	0	25	7 850	2,9
HAVERSKERQUE	4 261	463	368	0	6	3 775	2,6
LA GORGUE	20 713	1 917	1 220	0	54	22 617	3,9
LAVENTIE	7 279	671	190	0	0	12 642	2,5
LESTREM	13 057	0	0	0	2	11 432	2,5
MERVILLE	20 717	2 114	2 958	967	52	38 028	3,8
SAILLY SUR LA LYS	7 705	147	246	0	15	10 022	2,5
CCFL	99 003	5 312	4 982		154	118 926	3

- Afin de compléter leurs fonds, les Bibliothèques de l'Esperluette empruntent également des documents auprès des 2 médiathèques départementales, à savoir au total en 2020 : 4 858 livres, 281 CD et 245 DVD, prêts qui avec la mise en réseau ont tendance à diminuer, les bibliothèques s'alimentant les unes les autres, grâce à la mutualisation de leurs fonds.

Constats :

- Une offre qui paraît quantitativement suffisante à l'échelle du territoire, avec 3 communes qui s'écartent de la moyenne du territoire : La Gorgue et Fleurbaix qui disposent de collections très étoffées (accumulation trop importante ?) et a contrario Laventie qui bénéficie d'une collection peu dense.

En termes de supports disponibles, seules 6 bibliothèques proposent des fonds audio et vidéo (en fonds propre)

- Des budgets d'acquisition globalement élevés, équilibrés et suffisants pour assurer un renouvellement des collections et adapter l'offre aux tendances du moment
A noter Estaires, en dessous des 2 € (norme nationale et intégrée à la convention avec le Département du Nord)
- Globalement, les fonds de la CCFL représentent près de 108 000 documents dont en moyenne : 2,4 livres / 0,16 doc audio / 0,12 doc vidéo par habitant, ces données étant en dessous des moyennes nationales : 2,5 livres / 0,38 doc audio et 0,14 doc vidéo par habitant.

c.2) les fonds spécifiques communautaires

La CCFL a commencé, depuis 2019, à mettre en place et à financer des fonds spécifiques dans les bibliothèques du réseau, le but étant que chacune soit dotée d'un fonds spécifique :

- Facile à Lire à Merville
- Accessibilité à Merville
- Langues Étrangères à La Gorgue
- Développement Durable à Haverskerque

D'autres fonds sont en cours ou en réflexion :

- Larges vision et livres audio à Fleurbaix
- Bien-être à Laventie
- Livres à toucher à Lestrem
- Manga à Estaires (à confirmer)

Le déploiement de ces fonds spécifiques permet de développer la complémentarité des équipements et d'attirer des publics issus des communes extérieures à la commune d'implantation du fonds.

Constat :

- Les fonds spécifiques sont une ébauche d'une politique d'acquisition concertée. Cependant cette politique est à étendre à tous les fonds (et surtout aux fonds propres des bibliothèques), à tous les supports, en vue d'une véritable mutualisation des acquisitions, d'une complémentarité sur le territoire et d'une cohérence des fonds.

c.3) L'offre numérique

Une plateforme dédiée à l'offre numérique, via le fournisseur CVS, est accessible aux usagers inscrits et quelques contenus sont même accessibles aux non-inscrits via le portail de l'Esperluette.

Initialement, l'offre a été mise en place avec le soutien de la Médiathèque Départementale du Nord début 2018. Elle est aujourd'hui financée à 100% par la CCFL (13 587 € en 2019, 25 000 € en 2020 et 27 156 € en 2021).

L'offre proposée (films en VOD, offre complète en matière d'autoformation, presse en ligne, bande dessinée depuis 2021) connaît un succès croissant.

		2018	2019	2020
Nombre de Consultations en ligne	Cinéma	649	1 110	2 543
	Cours en ligne	14	592	1 291
	Presse	810	988	2 197
	Jeux	15	40	55
	Autres	257		6
	Total	1745	2 733	6 092
Utilisateurs	Ayant un compte ouvert (cumul)	580	957	1297
	Nombre de comptes créés	494	434	508
	Ayant consulté des documents en ligne	219	351	587

Constats :

- L'offre numérique, en constante évolution depuis son lancement en 2018, a connu une véritable explosion de sa fréquentation en 2020 (utilisateurs et consultations), liée bien évidemment au confinement dû à la COVID 19. La CCFL a d'ailleurs dû réinjecter des jetons (Cinéma et presse) en cours d'année.
- Les personnes de plus de 55 ans représentent plus de 38% des usagers et l'offre numérique touche peu les adolescents (10-12 %)

d) L'impact sur les publics

d.1) Les inscrits en bibliothèque

▪ les inscrits actifs

C'est-à-dire les personnes inscrites en bibliothèque, qui empruntent au moins un document par an. À noter qu'en 2018 (première année de mise en réseau), on recensait 5 767 inscrits en bibliothèque, soit 14,69 % de la population.

COMMUNES	2019		2020	
	En nombre	En % par rapport la population	En nombre	En % par rapport à la population
ESTAIRES	654	10,20	453	7,07
FLEURBAIX	633	23,57	595	22,16
HAVERSKERQUE	141	9,78	127	8,82
LA GORGUE	863	15,21	696	12,26
LAVENTIE	954	19,12	785	15,73
LESTREM	488	10,87	434	9,67
MERVILLE	1 757	17,85	1522	15,46
SAILLY SUR LA LYS	568	14,13	520	12,93
TOTAL CCFL	6 058	15,43	4 328	11,02

Constats :

- Avec la crise sanitaire, le nombre d'inscrits a fortement chuté en 2020, tronquant l'activité réelle du réseau et des bibliothèques, activité plus conforme aux chiffres de 2019 où l'Esperluette compte plus de 15 % d'inscrits actifs, ce qui est au-delà de la moyenne nationale (12 % en 2016 / 12,5 % selon la « Synthèse nationale des données d'activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales éditée en 2021 par le Ministère de la Culture »)
- Situation à mesurer sur les communes d'Estaires, Haverskerque et Lestrem.
- Les extérieurs au territoire de Flandre Lys ne représentent que 5 % des inscrits, ce qui dénote une faible attractivité du réseau, sans doute du fait d'une tarification extérieure trop coûteuse (20 € par inscrit).

▪ Les inscrits par tranche d'âge

	2019			2020		
	0 – 14 ans	15 – 64 ans	+ 65 ans	0 – 14 ans	15 – 64 ans	+ 65 ans
ESTAIRES	251	297	104	127	215	100
FLEURBAIX	186	293	149	153	268	160
HAVERSKERQUE	44	69	23	41	56	24
LA GORGUE	317	433	108	223	341	105
LESTREM	411	447	94	326	361	89
LAVENTIE	221	213	51	164	185	57
MERVILLE	533	985	228	405	824	247
SAILLY SUR LA LYS	186	284	97	154	250	105
CCFL	1 811	2 486	694	1 593	2 500	887

Constats :

- Les 15-64 ans représentent 50 % des inscrits du réseau, les 0-14 ans oscillent entre 32 et 36 %, tandis que les séniors représentent 14 à 18 % des inscrits.
- La crise sanitaire et l'arrêt des accueils de classes explique la diminution des prêts aux plus jeunes, tan dis que le développement de nouveaux services (comme le portage à domicile dans

certaines communes : La Gorgue, Merville...) peut expliquer l'augmentation du nombre de séniors.

▪ Les nouveaux inscrits

COMMUNES	2019		2020	
	En nombre	En % par rapport aux inscrits	En nombre	En % par rapport aux inscrits
ESTAIRES	176	22,73	65	10,15
FLEURBAIX	118	15,58	55	7,68
HAVERSKERQUE	52	24,41	30	14,28
LA GORGUE	127	18,03	96	12,78
LAVENTIE	207	17,57	100	9,09
LESTREM	100	16,20	52	9,33
MERVILLE	414	20,57	210	10,95
SAILLY SUR LA LYS	130	20,24	56	9,30
TOTAL CCFL	1 324	19,95	664	10,22

Constats :

- En 2019 un usager sur cinq, inscrit en bibliothèque est un nouvel usager, ce qui démontre la dynamique du réseau à l'intérieur même du territoire de Flandre Lys. Bien évidemment la crise sanitaire a quelque peu stoppé cette dynamique
- Dans le même temps, la faible évolution entre 2018 et 2019 (de 14,69 à 15,43 %) du nombre d'inscrits actifs pose la question de la capacité du réseau à fidéliser un certain nombre d'usagers

d.2) Les prêts et réservations

▪ Les prêts de documents

COMMUNES	2019		2020	
	En nombre	Prêts / an / inscrit	En nombre	Prêts / an / inscrit
ESTAIRES	17 669	22,82	7 906	12,35
FLEURBAIX	23 270	30,73	16 029	22,38
HAVERSKERQUE	4 634	21,75	2 146	10,21
LA GORGUE	23 595	33,51	14 724	19,60
LAVENTIE	26 721	23,27	15 593	14,18
LESTREM	15 243	24,70	9 711	17,43
MERVILLE	61 137	30,38	44 925	23,43
SAILLY SUR LA LYS	15 292	23,81	9 957	16,53
TOTAL CCFL	187 561	28,27	120 991	18,63

Constats :

- Pour l'ensemble de la CCFL on peut parler d'une activité plutôt mesurée en termes de prêts et très contrastée selon les communes. En 2019, 28 prêts par an et par inscrit au niveau de la CCFL ce qui est en deçà des moyennes nationales qui sont de 37 prêts / an / inscrit.
- Hormis La Gorgue, Merville et Fleurbaix, les autres bibliothèques sont très en dessous de la moyenne observée sur la CCFL.

▪ **Les réservations**

Par site de retrait demandé

Communes	2018	2019	2020
Estaires	1 793	2 297	3 308
Fleurbaix	2 618	3 401	2 937
Haverskerque	218	306	269
La Gorgue	2 566	2 919	3 259
Laventie	4 398	4 413	3 635
Lestrem	591	764	678
Merville	2 994	3 175	2 470
Sailly / Lys	1 042	1 237	1 610
TOTAL CCFL	16 220	18 512	18 166

Constats :

- Les réservations de documents sont en progression depuis la création du réseau en 2017, excepté en 2020.
- En 2020, malgré la fermeture des bibliothèques lors du 1^{er} confinement (du 17 mars au 12 mai), les réservations conservent leur niveau de 2019, grâce au système de « drive » mis en place dans les bibliothèques, ainsi que les portages à domicile, notamment lors du 2^e confinement (du 30 octobre au 15 décembre).

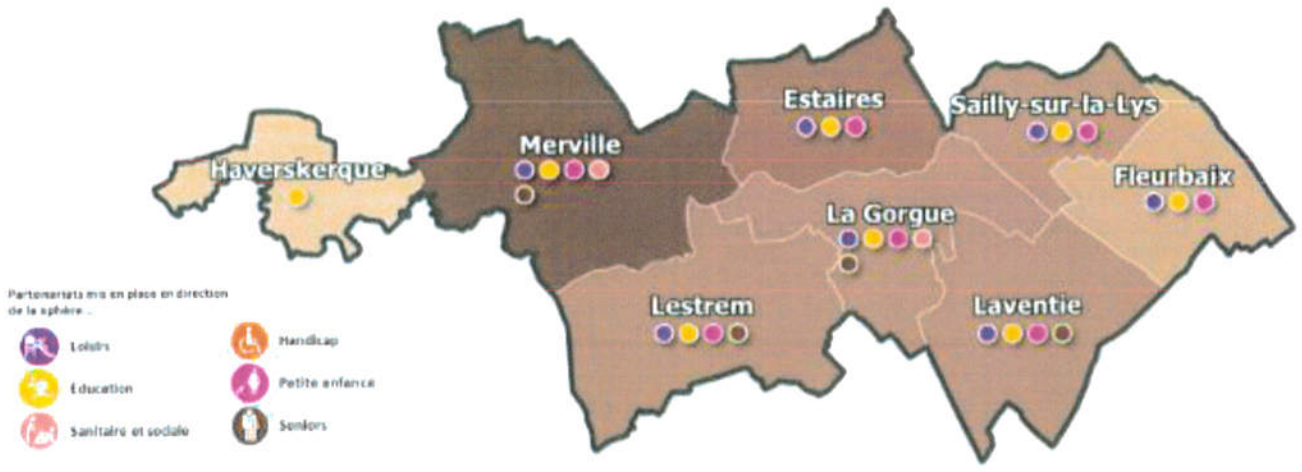
e) La politique des publics

Pour information :

Compte-tenu du contexte sanitaire connu en 2020, nous nous baserons sur les données de l'année 2019, collectées par le cabinet d'étude Émergences Sud.

e.1) les publics spécifiques accueillis en bibliothèque (ou hors les murs)

▪ **Publics spécifiques par commune**



Sources cabinet Émergences Sud, étude 2020- 2021.

▪ **Répartition globale des publics accueillis par type de structure partenaire :**

Par type de structure	En %
Écoles	53
Accueils de loisirs	25
Services petite enfance	7
Centres sociaux	6
Collèges	6
Maisons de retraite	2
Lycées	1
Services emploi et insertion	0

Constats :

- Une dynamique partenariale constatée dans toutes les bibliothèques du réseau
- Très logiquement, et comme partout en France, c'est la sphère de l'éducation qui est accueillie le plus largement, suivie des loisirs, de la petite enfance et des centres sociaux. En revanche, très peu de publics issus des structures liées à l'emploi et à l'insertion sont, pour le moment, accueillis en bibliothèque, à l'exception de la médiathèque de Merville qui accueille, très ponctuellement, ces publics (20 personnes en 2019 en lien avec la mission locale).

- Malgré une réelle dynamique partenariale, notamment avec les centres sociaux, il existe une marge de progression importante en matière de partenariats, et notamment avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion du territoire.

e.2) les animations

Répartition des animations et des publics sur le territoire

Par type d'animation proposée		Par bibliothèque	
Animations	Nombre en %	Communes	Nombre en %
Expositions	40	Estaires	3
Séances de contes	29	Fleurbaix	8
Fêtes et salons du livre	6	Haverskerque	5
Conférences et rencontres	5	La Gorgue	21
Concerts et projections	4	Laventie	9
Formations	1	Lestrem	7
Autres	12	Merville	43
		Sailly sur la lys	4

Constats :

- Toutes les bibliothèques mettent en place des animations. Les animations ont, en 2019, touché près de 5 000 personnes, même si les médiathèques de Merville (43 % des publics) et de La Gorgue (21 %) ont accueilli la très grande majorité des publics.
- Les animations ont été variées et nombreuses sur l'ensemble du réseau : expositions, contes et bébés lecteurs, spectacles sous diverses formes, etc.
- Cependant, des interventions hors les murs (EHPAD et résidence Les Récollectines), ainsi que des ateliers à destination des personnes en recherche d'emploi uniquement pour la seule médiathèque de Merville (formations en informatique notamment)
- Une bonne participation du réseau dans les projets divers du CLEA (mis en place par la CCFL) et dans les dispositifs proposés par la CCFL en lien avec la DRAC : Les impromptus, les Concerts de poche, etc.
- 2 animations par an mutualisées au niveau du réseau auxquelles toutes les bibliothèques participent : La Nuit de la Lecture (en janvier) et l'Esperlufête qui constitue le temps fort des bibliothèques en termes d'animations autour d'une même thématique (en octobre).

e.3) les services numériques proposés

On note sur le territoire de Flandre Lys :

- La présence de 2 Espaces Publiques Numériques à La Gorgue et à Merville (intégré à la médiathèque), lesquels proposent des cours collectifs et des accompagnements individualisés (Merville)

- Un ou plusieurs postes informatiques avec accès internet pour le public dans 5 autres bibliothèques
- Le wifi public présent dans 7 bibliothèques, conformément à la convention signée entre la CCFL et les communes, lors de la mise en réseau en 2017.
- Des tablettes dans 5 bibliothèques du réseau (notamment à Merville et la Gorgue) et des liseuses prêtées par la Médiathèque départementale du Nord, dans 7 bibliothèques, même si ces dernières sont peu empruntées du fait de contenus non renouvelés.

Constats :

- Seule Haverskerque ne propose aucun outil numérique à destination du public, même si un réaménagement de la médiathèque est prévu, lequel permettra de proposer des outils numériques ainsi que le wifi.
- Hormis Merville (dont les ateliers proposés sont, malgré tout, actuellement insuffisants pour répondre à la demande et dont les locaux nécessitent un réaménagement), peu de bibliothèques en l'état offrent la possibilité de développer en leurs murs des formations aux outils numériques, **par manque de places, de locaux, de matériel informatique mis à disposition et de personnels dédiés.**
- Aucune bibliothèque ne propose d'imprimante publique ou de scanner.

e.4) l'accueil des publics en situation de handicap

Une bibliothèque se doit d'accueillir tous les publics, sans aucune discrimination et l'accueil des publics en situation handicap doit faire partie des priorités du réseau.

Actuellement, les éléments d'accueil de ces publics spécifiques comprennent essentiellement les bâtiments et les collections :

- Fonds « Facile à Lire » à Merville, financé par la CCFL et la commune de Merville.
- Fonds documentaire « Accessibilité » à Merville, financé par la CCFL, qui est composé de livres en braille, en langue des signes, destinés aux DYS, de livres généraux sur tous les handicaps, de livres audios, de vidéos en audio description, de jeux de société (DYS, langue des signes) etc. Ces documents sont à destination de tous les publics et de tous les professionnels.
- Des livres en gros caractères en nombre suffisant dans au moins 3 bibliothèques : Merville, Fleurbaix, La Gorgue.
- Des bâtiments accessibles aux PMR dans 5 bibliothèques sur 8 et donc non accessible à Estaires, Lestrem et Haverskerque (prochainement accessible)

Constats :

- L'accessibilité PMR nécessiterait des vérifications techniques plus fines, selon le cabinet Émergences Sud et notamment une mesure exacte des ouvertures, des circulations entre les rayonnages, des pentes etc. Par exemple, mise à part la médiathèque de Merville, aucune

autre bibliothèque du réseau ne possède de portes à ouverture automatique, compliquant l'accès aux locaux (fauteuil roulant, landau, etc.).

- Aucune bibliothèque du réseau ne propose d'appareil de lecture pour les malvoyants ou les non-voyants (loupe, synthèse vocale, boucle magnétique, etc.).
- Aucune bibliothèque n'a de signalétique, de panneaux d'orientation, adaptés à tous les publics.

II. ACTIONS À MENER OU STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE FLANDRE LYS

À la lecture de l'état des lieux ci-dessus se pose la question des enjeux et des actions à mener sur le territoire de Flandre Lys, dans le cadre du schéma communautaire de lecture publique, afin d'adapter le réseau Esperluette existant aux besoins et aux nouveaux usages de la population

A. Les enjeux (objectifs)

1) Contexte territorial

- Renforcer l'identité du territoire de la CCFL
- Proposer de nouveaux services capables de pérenniser l'attractivité du territoire sur le long terme.
- Prendre en compte la configuration du territoire :
 - Développer des services culturels adaptés aux spécificités du territoire (mobilités, structuration des services) et aux différents publics (identification des publics fragiles)
 - Proposer un maillage participant à la structuration et à la cohérence du territoire
 - Jouer la complémentarité des offres et des services proposés par les bibliothèques du réseau
- Favoriser le croisement des publics, dans une approche intergénérationnelle
- Améliorer l'accès aux services des personnes éloignées géographiquement ou culturellement, ainsi que de personnes empêchées (Maisons de retraite, personnes isolées ou dans l'impossibilité de se déplacer, etc.).
- Renforcer la coordination de l'Esperluette, prise en charge par la CCFL, afin de mieux soutenir les collègues du réseau et permettre le développement de nouveaux services

2) Publics

- Toucher de nouveaux publics et notamment ceux éloignés de la culture
- Établir des passerelles entre les différents publics et ainsi faire des bibliothèques de véritables lieux de diffusion et d'échanges conviviaux en mettant l'accent sur les liens pluri-générationnels et pluridisciplinaires
- Développer l'accès à des services de lecture publique et de multimédia en adéquation avec les besoins des divers publics spécifiques accueillis par les autres structures du territoire

3) Environnement technologique

- Développer l'accès aux ressources numériques et aux services multimédias pour tous et gratuitement
- Réduire la fracture numérique géographique et générationnelle
- Valoriser et mieux communiquer sur les services en ligne (VOD, cours en ligne, presse, etc.)

4) Partenariats

- Positionner les bibliothèques comme des outils à la disposition des professionnels et des divers opérateurs locaux
- Faire en sorte que les bibliothèques soient davantage sollicitées dans le cadre de projets créés en partenariat
- S'appuyer sur les ressources et les compétences locales

5) Les structures (bibliothèques et médiathèques)

- Rendre attractives toutes les bibliothèques de Flandre Lys
- Approfondir l'animation du réseau des bibliothèques et sa structuration
- Renforcer et qualifier le maillage de lecture publique sur le territoire avec des équipements structurants (indispensable pour des actions poussées – en termes de superficies, de personnels, etc.) jouant un rôle culturel, éducatif, social, etc.
- Renforcer les compétences des salariés et des bénévoles
- Renforcer et diversifier les services existants
- Positionner les médiathèques et bibliothèques du territoire comme de véritables lieux de vie, de diffusion et d'échanges conviviaux, favorisant les liens multigénérationnels et pluridisciplinaires
- Faire des médiathèques des lieux d'accompagnement des habitants
- Axer le réseau sur la complémentarité des lieux, des offres et des services

B. Les actions à développer

1) Structuration du réseau

a) Soutenir la construction et la requalification des équipements

Pour rappel, seule la Médiathèque de Merville est de type B1 (le plus élevé), Fleurbaix, Haverskerque et La Gorgue sont de type B2. Estaires, Laventie (actuellement), Lestrem et Sully sur la Lys sont de type B3.

a.1) Constructions, réaménagements

Le développement de la Lecture Publique sur le territoire de Flandre Lys ne pourra se faire qu'à la condition d'avoir des lieux de vie attractifs, multigénérationnels et multiservices, en capacité d'accueillir de nouveaux services et donc de nouveaux publics.

Il est donc à prévoir :

- La création en priorité de 3 nouvelles médiathèques, dites « 3^e lieu », à Estaires, Lestrem et Sully-sur-la-Lys
- L'extension de la médiathèque d'Haverskerque
- Le renforcement de l'équipement central de Merville : réaménagement des espaces (notamment du 1^{er} étage), changement du mobilier à l'étage, modification de l'accueil.
- Le rafraîchissement de la Médiathèque de La Gorgue

Rappelons que la nouvelle médiathèque de Laventie ouvrira ses portes à l'automne 2021 et que la commune de Fleurbaix a déjà requalifié sa bibliothèque en 2017.

a.2) Diversification des services

Pour rendre attractifs les lieux et prendre en compte les besoins des usagers tout en mutualisant les moyens du réseau, il conviendra de :

- Développer le numérique dans tous les lieux (cours collectifs, accompagnements individualisés).
- Déployer une offre « hors les murs », sur l'ensemble du territoire, afin de garantir une proximité maximale, et de cibler d'autres espaces, d'autres publics (notamment pour ceux qui n'ont pas encore développé ces actions) : EHPAD, entreprises, Centres sociaux, etc.
- Penser à la complémentarité des offres et des services, en développant des projets, des actions qui ont une portée communautaire (par exemple l'Accessibilité à Merville, le Patrimoine à Lestrem, etc., pour l'ensemble du réseau).
- Développer de nouveaux partenariats, si possible, locaux.
- Tenir compte des déplacements de la population sur le territoire, des spécificités et des tendances démographiques des différentes communes, pour ajuster l'offre de services sur les différents établissements (horaires, spécificités à développer – sur les collections, l'offre d'animation, etc.)

b) Intervenir de manière cohérente sur l'ensemble du territoire

Le développement de nouvelles structures nécessitera de veiller à la cohérence entre les besoins des communes et ceux à l'échelle globale de la CCFL.

La problématique de compétence nécessitera quant à elle de clarifier le rôle de chacun et de disposer d'ambitions partagées pour l'ensemble du réseau de lecture publique.

C'est pourquoi, il conviendra de :

b.1) renforcer institutionnellement le fonctionnement du réseau

La CCFL a, en 2017, pris la compétence facultative « lecture publique – mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire ». Cependant, afin d'assurer un meilleur développement des services sur l'ensemble du territoire, la compétence lecture publique doit, aujourd'hui, être mieux affirmée, afin de bien instituer les rôles de la CCFL et des communes.

Plusieurs scénarii sont à envisager, dont :

➤ **La mise en place d'un réseau collaboratif avec une logique de conventionnement poursuivie mais renforcée**, ce qui implique :

- Un Projet communautaire culturel, éducatif et social avec :
 - Actions de proximité et actions territoriales communes à toutes les bibliothèques
 - Définition communautaire d'une politique des publics
 - Coordination communautaire du réseau renforcée
- Intervention en lien avec les équipements communaux de lecture publique, quel que soit leur rayonnement et leur envergure
- **A minima** : rédaction d'une convention renforcée entre les communes et la CCFL avec des exigences fortes mais indispensables :
 - Adhésion de la commune au projet communautaire de lecture publique
 - Engagements en matière d'investissement pour se doter d'équipements qualifiés lors de projets à venir
 - Engagements en termes de formation des personnels et d'évolution vers des postes spécifiquement dédiés

➤ **La constitution progressive d'un réseau intégré** (Il doit s'agir d'un **objectif de long-terme**, nécessitant du temps pour y arriver), ce qui implique :
[Voir Annexe 2, sur le phasage possible]

- Transfert progressif des équipements communaux vers la CCFL concernant notamment :
 - Le bâti
 - Les personnels
 - Développement d'une collection qui soit totalement communautaire
 - Renforcement des circulations des documents
 - Affirmation d'une politique d'action culturelle partagée :
 - Une action communautaire « en propre » et adaptée aux différents équipements
 - Une action de proximité possible selon les équipements, avec une autonomie possible
 - Mise en œuvre d'une action forte hors les murs :
 - Renforcement des services d'itinérance (documents, animation, démarche autour du numérique, etc.)

- Portage à domicile (dans une logique de partenariat avec différentes structures sociales, etc.)
 - Mobilisation thématique de bénévoles à l'échelle de la CCFL

b.2) Clarifier les missions au niveau de la CCFL

- Renforcer la coordination du réseau, en termes de personnels, pour assurer un meilleur accompagnement du territoire, de ses équipements et déployer des politiques spécifiques (cf. politique des publics, comme les actions à envisager autour de l'illettrisme, sur le numérique, autour de l'EAC, etc.)
- Mettre en œuvre les missions suivantes pour l'ensemble de la CCFL :
 - Développer une offre documentaire physique communautaire sur l'ensemble des 8 bibliothèques (certaines ayant déjà été dotées d'un fonds spécifique)
 - Développer l'offre numérique pour le réseau
 - Accompagner et orchestrer des actions de coopération entre les bibliothèques du réseau et au-delà (dynamique du réseau)
 - Continuer de développer et de piloter les actions culturelles et artistiques du territoire.
 - Impulser la culture numérique et l'offre numérique (par la continuité de la prise en charge financière notamment)
 - Piloter les politiques transversales : lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, politique des publics et des non-publics, développement du territoire, partenariats, éducation artistique et culturelle, etc.
 - Garantir le fonctionnement du réseau : conventions, règlement intérieur, politique documentaire commune, tarification commune, etc.
 - Veiller à la complémentarité du réseau : offres et services

c) Développer la présence sur le territoire : offre itinérante

Le développement de la lecture publique ne doit pas occulter les actions « hors les murs » afin de toucher les publics empêchés (situation de handicap, personnes âgées) ou éloignés de la culture. Aussi, afin de renforcer la présence et la visibilité du réseau sur le territoire, les actions suivantes sont à prévoir :

- Déployer les services sur l'ensemble du territoire afin de lutter contre les différents freins : citoyenneté, démarches, outils numériques et culture
- Toucher les publics prioritaires et fragilisés ou peu mobiles
- Développer des partenariats et des actions en lien avec les structures et administrations du territoire
- Création de nouvelles propositions répondant aux enjeux de mobilité par l'itinérance de services (portage à domicile, navettes, fonds itinérants, etc.)
- Selon les modalités, combiner les actions

2) Placer les publics au cœur du projet

a) Accueillir tous les publics

L'accueil est une notion fondamentale pour tous les services publics et pour un réseau de lecture publique cela sous-entend de développer également les éléments suivants :

- **Des médiathèques accessibles et ouvertes à tous**
 - Inclusives et s'adressant aux publics empêchés
 - Accueillantes : travail sur l'accueil et le rapport à l'utilisateur
 - Avec une réflexion à porter sur les horaires d'ouverture (à la fois cohérence globale à l'échelle de la CCFL et adaptation aux réalités de chaque établissement)
- **Une perception des publics partagée et cohérente sur tout le réseau**
 - Dispositifs d'échanges entre personnels de la CCCFL (et les partenaires) sur les actions menées vers les publics avec échange de « bonnes pratiques »
 - Formations communes mises en place par la bibliothèque départementale : former des bénévoles à des publics spécifiques, à des actions d'animation, ...
- **Une réflexion à mener sur les différents publics**
 - Public jeunesse, dans une démarche partenariale pouvant s'appuyer sur l'Education Artistique et Culturelle, en s'appuyant sur le CLEA
 - Public sénior, avec une démarche intergénérationnelle
 - Public éloigné de l'offre culturelle
 - Des passerelles à créer avec les services communautaires dédiés aux publics
 - Le cas échéant, mise en place de sessions de formation pour l'ensemble des personnels du territoire autour d'actions vers certains publics

b) Développer des services, des offres adaptés et diversifiés

- **Des services diversifiés à déployer dans chaque établissement**
 - Favoriser l'innovation et les projets hybrides (multiservices, multigénérationnels)
 - Mettre en valeur, service de relais aux projets portés par des associations ou acteurs du territoire
- **Déploiement d'actions d'accompagnement au numérique**
 - Un fort enjeu d'accès
 - Des médiations renforcées
 - Des partenariats à développer pour répondre aux besoins des publics notamment pour les démarches en ligne :
 - Renforcement des services, des moyens humains, de la médiation
 - Lutte contre l'illectronisme (via les actions du CTL d'abord, mais aussi des actions de plus long termes)
- **Animation et action culturelle : des outils majeurs pour le développement des publics**
 - Création d'autres « entrées » vers des publics éloignés de l'écrit et de l'offre culturelle (jeu, cuisine, ...)

- Démarche forte de partenariats (sociaux, éducatifs, touristiques, etc.) pour renforcer cette dynamique
- Un lien à construire avec une démarche d'éducation artistique et culturelle notamment dans le cadre du CLEA ou des artistes associés
- Des échanges possibles entre établissements autour de projets d'action culturelle

➤ **Une logique partenariale essentielle**

- Interne à la CCCFL
- Externe autour de certains publics

c) Identité affirmée autour d'actions ciblées vers des publics spécifiques

Si le réseau doit viser l'ensemble des habitants de la CCFL, des publics du territoire pourraient être plus particulièrement ciblés :

➤ **Le public en situation d'illettrisme et d'illectronisme :**

- Actions prévues dans le cadre du CTL
- Travail sur les collections et ressources
- Actions sur la signalétique des lieux
- Équipement numérique et médiation
- Accueil en bibliothèque d'actions / ateliers déjà existants et menés ailleurs (par exemple formation « LEA » - Lire, écrire, Apprendre – de la mission locale qui pourrait partiellement être accueillie en médiathèque – avec des locaux adaptés)

➤ **Les salariés d'entreprises :**

- Actions de communication ciblées (sur des animations notamment)
- Création de bibliothèques d'entreprises sur des sites d'envergure (Roquette, ...)

➤ **Les publics jeunes :**

- Démarches d'EAC à poursuivre
- Outils de découverte autour du jeu, de l'écrit, etc.
- Des actions vers les décrocheurs scolaires

➤ **Les publics séniors :**

- Démarche intergénérationnelle (cuisine, jeu, ...)
- Accompagnement et médiation (notamment autour du numérique)
- Animations culturelles adaptées (ateliers mémoire & oralité, ...)
- Développement d'animations, actions « hors les murs »

➤ **Les personnes en situation de handicap :**

- Respect des normes PMR pour circuler et accéder aux collections
- Travail sur les collections et ressources
- Signalétique adaptée
- Mise à disposition d'outils adaptés (boucle magnétique, loupe, etc.)

3) Complémentarité des structures, mutualisation des offres

a) Des collections diversifiées, complémentaires et attractives

a.1) des collections plus diversifiées avec une présentation plus attrayante

On note une situation actuelle assez favorable en termes d'acquisitions documentaires, mais un besoin de poursuivre la diversification des collections, car ces dernières formeront un levier d'attractivité et donc de développement des publics, ainsi qu'un point d'appui pour des actions et des projets spécifiques.

- L'état des lieux a évalué l'offre documentaire de cette façon : Un volume d'imprimés très intéressant (même si légèrement en deçà des moyennes nationales) : 2,4, livres par hab. (moyenne de 2,5) avec de grandes disparités selon les territoires et pour certaines bibliothèques à la fois : Un besoin de désherbage, ainsi qu'un besoin de renouvellement
- Objectif sur les imprimés : Atteindre sur l'ensemble du territoire le **minimum de 2,5 €/hab.** pour le budget d'acquisition livres.
- Une diversification des supports à réaliser sur l'ensemble des équipements : on compte actuellement 3 bibliothèques avec seulement des livres (Estaires, Fleurbaix, Lestrem) et 2 autres avec une offre CD et Vidéo dérisoire (Laventie, Sailly-sur-la-Lys).
- Affirmer la place du jeu comme levier intergénérationnel et outil pour toucher tous les publics, y compris éloignés de la culture
- Des outils numériques à déployer sur l'ensemble des équipements afin de valoriser au mieux les collections numériques offertes par le portail de la CCFL
- Une politique d'acquisition documentaire à réellement développer au niveau communautaire (coordination, efficience, affirmation de spécificité ...),
 - Afin d'aider les équipements dans leur propre développement.
 - Afin de rationaliser les achats, définir une politique de conservation à l'échelle du territoire
 - Afin de développer des fonds spécifiques communautaires, financés par la CCFL, dans toutes les bibliothèques du réseau.
- Une vigilance à avoir autour de l'ensemble des projets à venir pour disposer d'espaces suffisants pour présenter les collections et avoir du mobilier adapté.

a.2) des collections valorisées et avec une présentation simple et adaptée

Les collections forment un levier d'attractivité et donc de développement des publics, mais elles nécessitent d'être bien présentées :

- Des Collections en accès libre très majoritairement, avec :
 - Respect des normes PMR pour circuler
 - Une signalétique adaptée pour se repérer facilement
 - Disposition confortable tant pour les usagers que les personnels
- Une organisation des collections à questionner et des orientations à éviter :
 - Sortir d'une organisation stricte par support
 - Éviter les classifications strictement « professionnelles » (Dewey)
 - Éviter des secteurs par publics trop cloisonnés (un public ado, par exemple qui circule facilement entre des fonds jeunesse et des fonds adultes, de la fiction, des documentaires, ...)
- Des nouvelles organisations à penser :
 - Un classement plus thématique qui puisse mixer différents supports et contenus, y compris des outils numériques.
 - Des espaces qui tiennent compte des collections mais aussi des usages du lieu qui vont avec (des collections + des espaces de travail + des espaces de consultation, de détente, etc.)
 - Des cotations de documents qui ne soient pas adultes/enfants, mais qui indiquent différents niveaux de lecture (avec des étoiles par exemple)
- Une implication possible des usagers pour tenir compte de leurs usages du lieu : rendre la bibliothèque plus inclusive, plus participative.

b) Une offre numérique à déployer plus intensément

b.1) lutter contre l'illectronisme et proposer une offre sur tout le territoire

- **Dans les médiathèques**
 - Mise à disposition d'outils : bureautiques, matériels et logiciels connectés
 - Actions de médiations :
 - Accompagnement en groupe ou individualisé
- Formations
- Aide aux démarches en ligne

- Aide au décryptage de l'information / lutte contre les fake-news...
- **Pouvant associer des interventions extérieures** (écrivain numérique, institutions publiques autour de la dématérialisation des démarches administratives, en lien avec l'ensemble des démarches engagées par les départements autour de ces problématiques, avec les centres sociaux, ...)
- **A la rencontre des populations, en « hors les murs »**
 - Dans les structures de proximité du territoire
 - Via des propositions itinérantes (un bus connecté par exemple)
 - En partenariat avec les structures existantes

b.2) Poursuite des démarches engagées en faveur de la promotion de la culture numérique

- Quelques outils qu'il serait utile de développer, notamment au niveau de la CCFL :
 - Accompagnement à l'équipement des établissements
 - Acquisition d'outils numériques « rares » pour tout le réseau (caméras, outils jeu vidéo, ...)
 - Ressources en ligne, à valoriser au sein de chaque lieu (livres, musique, presse, apprentissage en ligne, etc.)
 - Jeux-vidéo sous toutes ses formes
 - Travail de création et de médiation autour de l'écriture en lien avec les nouveaux médias (écriture transmédia, écriture appliquée au jeu-vidéo, ...) en lien avec la démarche d'EAC
 - Applications (aide à l'information, sensibilisation à leur usage,)
 - Accompagnement des parents en lien avec leurs enfants dans leurs usages numériques
- En ligne sur le portail : dynamisation de l'impact
- Développement d'actions innovantes et d'espaces dédiés à la création :
 - Fablab
 - Studios de création (sonore, image)

c) Une signalétique nouvelle, inclusive et partagée par tout le réseau

La signalétique est une part importante de la communication et participe à l'identité des médiathèques et du réseau.

➤ **Démarche inclusive :**

- Objectif de s'adresser au public le plus large possible, y compris les personnes en difficulté avec la langue française écrite.
- Inspiration possible du projet « Pictogrammes en bibliothèque » (réflexion d'un groupe de travail initié par Livre et Lecture en Bretagne, avec pour but de répondre aux besoins des publics en situation de handicap et en difficulté de lecture, mais permettant aussi une compréhension par le plus grand nombre).
- Un choix des pictogrammes fondé sur le langage universel déjà présent dans le quotidien de chacun, afin de permettre une utilisation la plus autonome possible, parfois accompagné d'un texte facile à lire.

➤ **Identité du réseau :**

- Création d'une signalétique partagée, permettant de bien inscrire chaque établissement dans un même réseau et à construire avec le reste de l'identité visuelle du réseau (carte lecteur, sigle représentant le réseau, portail Internet, etc.)
- Geste graphique qui permet également de se distinguer des équipements extérieurs au territoire
- Définition des besoins spécifiques au territoire et adaptation au réseau, avec des demandes à formuler auprès du concepteur de la signalétique (adaptabilité dans le temps et réappropriation pour les bibliothécaires)

d) Une offre de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) déjà bien développée par la CCFL, à préserver

L'EAC fait partie des axes prioritaires des ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale et elle est identifiée comme axe stratégique du développement d'un réseau de lecture publique. L'EAC, fortement ancrée sur le territoire de Flandre Lys depuis de nombreuses années participe, par le biais du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) :

- d'un égal accès de tous à l'art sous toutes ses formes
- de la construction de l'identité de chacun

Pour l'avenir il s'agira surtout d'intégrer pleinement le réseau de lecture publique dans la démarche de l'EAC, sous différentes formes et dans toutes les bibliothèques, permettant à ces dernières de remplir le rôle de lieu :

- d'accueil de représentations, de temps de diffusion
- de rencontres en marge de projets présentés par ailleurs sur le territoire (partenariats)
- de valorisation des collections (physiques et numériques) en lien avec les projets EAC
- d'animations spécifiques de lecture publique en lien avec l'EAC, à destination de publics cibles (petite enfance, jeunesse, seniors, etc.)
- de communication physique et numérique autour des projets du CLEA ou autres

e) une communication à améliorer

Faute de temps, la communication est traitée dans l'urgence et ne fait pas partie des priorités des agents. Or, une bonne communication est aujourd'hui nécessaire, afin de promouvoir toutes les actions menées par les bibliothèques et plus largement par le réseau, Aussi, est-il nécessaire de :

- renforcer la présence sur les réseaux sociaux : publications plus nombreuses et mieux planifiées
- inciter les bibliothèques à rédiger leurs publications, veiller à ce que la coordination du réseau les valide rapidement, afin de les diffuser sur le portail de l'Esperluette : animations, modifications des informations (horaires d'ouverture)
- impliquer des usagers dans les projets, permettant de s'appuyer sur eux comme relais de communication

III. LES MOYENS POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS

Les actions indispensables, citées ci-dessus, afin de développer de nouveaux services et renforcer la lecture publique sur l'ensemble du territoire, ne pourront se réaliser sans la prise en considération des moyens à mettre en œuvre.

A. Les moyens matériels

1) *Les équipements*

a) *Création de nouveaux équipements*

L'étude du cabinet Émergences Sud a clairement insisté sur la nécessité de créer de nouveaux équipements sur les communes d'Estaires, de Lestrem et de Sailly-sur-la-Lys, avec des superficies prévues de manière à déployer un projet réellement qualitatif, dans un esprit 3^e lieu, d'accueil d'une grande diversité de publics, de convivialité, d'animation :

SURFACES PRÉCONISÉES PAR LA DRAC

Communes	Surfaces actuelles en m ²	Surfaces actuelles / hab	Surfaces utiles à prévoir a minima*	Surfaces utiles / hab
ESTAIRE	100	0,02	460	0,07
LESTREM	30	0,01	320	0,07
SAILLY SUR LA LYS	85	0,02	286	0,07

* Éligibilité pour l'octroi d'une subvention DRAC

SURFACES RECOMMANDÉES PAR LE CABINET D'ÉTUDE

	ESTAIRE	LESTREM	SAILLY SUR LA LYS	CCFL
Surfaces utiles (en m ²)	657	457	409	1 522
Surface plancher (en m ²)	788	548	490	1 827
Surface utile / hab	0,10	0,10	0,10	0,09
Surface plancher / hab	0,12	0,12	0,12	0,10

b) Réaménagement de certaines structures

- **Merville** : équipement assez qualitatif, avec toutefois un réaménagement des espaces (notamment étage, accueil) et un changement de mobilier (à l'étage) à prévoir, pour permettre un accueil renforcé des publics et devant permettre à la médiathèque de totalement jouer son rôle de tête de réseau.
- **Haverskerque** : extension, réaménagement de la bibliothèque indispensable pour rendre le lieu plus convivial, déployer de nouveaux services (numérique notamment) et capter de nouveaux publics (ados, seniors, centres de loisirs, petite enfance).
- **La Gorgue** : un rafraîchissement de la médiathèque à prévoir, qui devra – selon le calendrier du projet – intégrer au maximum les démarches portées par le réseau (signalétique, présentation des collections, etc.).

Pour rappel :

- La commune de Fleurbaix dispose actuellement d'un équipement récent et qualitatif à maintenir en l'état.
- Le projet de Laventie dans le cadre d'une MSAP, qui certes aurait pu être plus qualifié, offrira néanmoins de nouveaux services, notamment en transversalité avec les autres entités du lieu (France Services, RAM).

c) Focus sur des besoins en termes d'aménagement des espaces

➤ ACCUEIL :

- Utilisation ponctuelle d'espaces publics extérieurs pour des propositions de la médiathèque
- Accès différenciés pour certains publics, mobiliers pour différents usages (assis, debout, mode détente, etc.)
- Des espaces facilement appropriables par tous, y compris pour des pratiques autonomes (associations, individus)

➤ DES ESPACES POUR VALORISER AU MIEUX LES DIVERSES RESSOURCES :

- Espaces spacieux pour présenter les collections et disposer d'assises adaptées
- Diversifier les ressources présentées et mises à disposition des usagers
- Des mobiliers à hauteur réduite et sur roulette pour faciliter l'adaptation de l'espace
- Une signalétique claire, accessible à tous, prise en charge par la CCFL dans le cadre du CTL à venir.

➤ ESPACES D'ANIMATION :

- Espace pouvant être mobilisé pour des animations diversifiées pour le jeune public, le tout public,
- Le cas échéant, ouverture directe vers le reste des espaces ou cloisonnement amovible, permettant une appropriation de l'espace hors temps d'animation

➤ ESPACES D'ATELIER, RENDEZ-VOUS, ACCUEILS DIVERS :

- Espace adapté pour des temps d'échanges plus ou moins formalisés, de petit atelier ou de rendez-vous individuel d'accompagnement
- Espace pouvant être mobilisé soit par les salariés de la médiathèque, soit mis à disposition de partenaire (permanence sociale, formation illettrisme, ...)
- Espace confortable, convivial, évitant l'atmosphère de services administratifs, ...

➤ ESPACES NUMERIQUES :

- Espace dédié, équipé avec du matériel performant
- Si possible séparé du reste des espaces de la médiathèque (pour faciliter des usages simultanés, notamment pour des formations, des sessions de je-vidéo, ...)
- Possibilité de déployer une partie du matériel « hors les murs » pour mobiliser d'autres publics

2) Les collections

a) Des impératifs...

➤ En termes de requalification

- Désherbage à entreprendre, selon les équipements
- **Politique documentaire harmonisée**
- Fonds spécialisés à approfondir au niveau de la CCFL, avec la possibilité, par ce biais d'accompagner des orientations particulières (lutte contre l'illettrisme, etc.)

➤ En termes de diversification des fonds

- Présence plus forte du son, de l'image, des abonnements
- Développement et valorisation des ressources dématérialisées et applications

b) Des acquisitions à prévoir, avant ouverture des nouveaux équipements, pour compléter les fonds (en nombre)

	Estaires	Fleurbaix	Haverskerque	La Gorgue	Laventie	Les-trem	Merville	Sailly	CCFL	Ensemble du territoire
Imprimés	890	0	0	0	3 951	0	0	772	500	6 113
CD	978	411	0	0	140	660	0	413	250	2 852
DVD	1 312	548	0	0	835	914	0	611	250	4 471
Abonnements	20	0	10	0	34	29	6	14	0	113
Jeux société	328	0	0	287	0	228	498	204	100	1 646
Jeux vidéo	131	0	0	115	0	91	199	82	0	618
TOTAL	3 660	960	10	402	4 960	1 923	703	1 100	1 100	15 813

Désherbage des collections actuelles, entre 5 et 15 %, est à prévoir.

Les chiffrages seront à affiner en fonction des projets d'établissements à venir.

c) Des acquisitions annuelles à planifier (en nombre)

	Estaires	Fleurbaix	Haverskerque	La Gorgue	Laventie	Les-trem	Mer-ville	Sailly	CCFL	Ensemble du territoire
Imprimés	919	384	207	804	711	640	1 394	572	35	5 665
CD	69	29	15	60	53	48	105	43	18	440
DVD	105	44	24	92	81	73	159	65	20	663
Abonnements	41	22	16	37	34	31	58	29	0	268
Jeux société	33	0	0	29	0	23	50	20	10	165
Jeux vidéo	20	0	0	17	0	14	30	12	0	93
TOTAL	1 187	479	261	1 039	879	828	712	742	83	7 293
Taux de renouvellement moyen	7,5 %	7,4 %	7,5 %	7,5 %	7,3 %	7,5 %	7,4 %	7,5 %	7,5 %	7,4 %

3) *Informatique, multimédia, audiovisuel*

- Sur tous les équipements du réseau :
 - Postes multimédia et tablettes en accès libre
 - Accès à Internet sur ces postes + accès Wifi
 - Organisation et valorisation des accès aux ressources numériques (notamment presse et films)
 - Postes de consultations dédiés à la musique et à l'image
 - Postes de consultation du catalogue
- Dans les structures où cela est possible :
 - Espace multimédia avec médiation professionnelle et ateliers réguliers
 - Petit équipement espace d'animation
- Forme itinérante qui peut être envisagée, la web-navette :
 - Service de médiation, d'accès numérique et d'accompagnement administratif via un outil circulant sur le territoire
 - Pouvant, dans certains cas, accueillir des publics à bord
 - Des partenariats à créer avec d'autres services publics
 - Une mutualisation possible des trajets avec les autres modes proposés (portage, desserte de documents)
 - Un outil itinérant et de proximité :

- Une navette équipée pour l'accueil du public
- Médiation numérique, accompagnement administratif
- Un service accessible pour tous
- Grande visibilité

4) *La gratuité des services*

Actuellement seuls 5 % des inscrits en bibliothèques viennent de communes extérieures à la CCFL, ce qui démontre une faible attractivité du territoire, du fait d'une tarification « extérieurs » trop élevée (20 € / an / personne). Il s'agit donc d'harmoniser l'accès au service, sur la base de la **gratuité pour TOUS**, en prenant en compte les éléments suivants :

- Tout tarif, même infime provoque des freins aux accès à la lecture publique notamment chez les publics jeunes et jeunes adultes, aux publics en difficultés avec l'écrit ou développant peu de pratique culturelle. Ces freins tarifaires peuvent selon les territoires concerner 15 à 20% de la population. A contrario, le passage à la gratuité provoque des effets inverses avec une fréquentation accrue au-delà de 20%
- Les recettes générées par la tarification ne couvrent pas les frais de personnel et de régie sans réellement dégager de bénéfices
- **Le territoire**, même partiellement enclavé, **attire des populations extérieures** au territoire (notamment actifs) **qui aujourd'hui ne profitent pas du service compte-tenu d'un tel tarif** et qui pourtant travaillent et bien souvent consomment sur le territoire.

5) *L'extension des horaires d'ouverture*

Pour rappel, aucune bibliothèque du Pas-de-Calais n'est ouverte le samedi après-midi. Les horaires d'ouverture des 8 structures doivent être pensés en termes de complémentarité du réseau. Les éléments suivants sont donc à prendre en considération dans la réflexion :

- Des horaires d'ouverture intéressants sur quelques équipements du territoire
- **Mais 5 équipements encore ouverts moins de 20h par semaine, y compris sur des bourgs-centres importants** (La Gorgue, sans compter Lestrem qui certes ouvre 33h, mais dont une partie concerne les scolaires)
- Des plages horaires d'ouverture à repositionner en fonction des fréquentations (avec une action directement possible si les établissements deviennent communautaires) avec une étude des publics et des temporalités (diagnostic temporel) à envisager à l'échelle de la CCFL
- Des horaires d'accueils spécifiques pour des scolaires du territoire et des groupes ciblés (en dehors des heures d'ouverture au public)
- Quelques outils favorisant l'accessibilité élargie :
 - Ressources numériques étendues aux livres
 - Boîte retour des documents sur les bibliothèques

6) Meilleure prise en compte de l'Accessibilité

Toutes les bibliothèques de l'Esperluette ne sont pas, aujourd'hui, accessibles aux PMR. Mais l'accessibilité ne concerne pas que le handicap physique et des moyens sont à développer, notamment, à Merville qui possède un fonds communautaire « Accessibilité, afin d'accueillir tous les publics, sans restriction. Il est donc à prévoir :

- La mise aux normes de toutes les structures en termes d'accueil PMR
- Des acquisitions de matériels spécifiques (notamment à Merville) comme, par exemple : boucle magnétique, scanner associé à un logiciel de synthèse vocale, appareils de lecture (télé-agrandisseur, lampes adaptées, loupes)
- Une signalétique adaptée pour tous les publics et la pose de panneaux d'orientation.

B. Les moyens humains

Construire rénover de nouvelles structures, développer de nouveaux services, répondre aux besoins de la population des communes et du territoire, nécessitent de disposer du personnel nécessaire. L'étude a clairement identifié, sur ce point précis, des manques assez importants selon les lieux. Cependant, toutes les préconisations du cabinet d'étude peuvent être ajustées, en fonction de la connaissance des besoins réels, à la condition expresse de renforcer la coordination du réseau et de veiller à ce que des bénévoles formés puissent venir en renfort des projets envisagés. Néanmoins, il sera impératif de renforcer globalement les équipes des médiathèques (sauf La Gorgue et Merville), ainsi que celle du réseau.

1) La coordination du réseau

Actuellement, la coordination équivalent à 1 ETP (bibliothéconomie, médiation, animation, navettes) est répartie entre 3 personnes : Laurent Lemaître (mis à disposition par la commune de Merville à raison de 10h30 par semaine) ; Catherine Willems (50 % dans le meilleur des cas de son temps de travail, mais jamais atteint, du fait d'autres missions), Elisabeth Motte (20 % de son temps de travail, pour les nattes), toutes deux agents CCFL.

Le personnel de la CCFL a d'ores et déjà connu ou connaîtra d'ici peu quelques renforts, avec :

- L'arrivée d'un emploi PEC le 1^{er} mars 2021 (aide logistique, administratif) dont une partie du temps est consacrée à L'Esperluette.
- L'arrivée de 2 Conseillers numériques, d'ici septembre 2021, pour l'aide aux démarches en ligne et les actions de lutte contre l'illectronisme.

Toutefois, dans les perspectives :

- de développer et surtout de suivre, les actions dans le cadre du CTL à venir
- d'apporter aide et soutien aux collègues du réseau (expertise, conseils, logistique, etc.)
- de développer les projets communs (politique d'acquisition, signalétique, fonctionnement du réseau, etc.)
- d'apporter de la cohérence, de la fluidité entre les diverses missions (coordination ; action culturelle / médiation ; navette)

Il est nécessaire de **prévoir l'embauche d'un coordinateur CCFL, à temps plein**, afin de répondre aux objectifs du réseau.

2) Les personnels des bibliothèques

L'étude du cabinet Émergences Sud a clairement pointé « un manque manifeste de personnels » sur presque tous les équipements (sauf La Gorgue et Merville).

Les préconisations du cabinet d'étude étaient les suivantes, en ETP : Estaires (3), Fleurbaix (1,5), Haverskerque (1), Laventie (2,5), Lestrem (3) et Sailly-sur-la-Lys (2).

Compte-tenu de la connaissance du territoire, des projets à venir, les recommandations peuvent être ajustées dans certaines communes - tout en garantissant un minimum de personnels, afin de faire fonctionner de manière optimale les structures - **mais aux conditions suivantes** :

- **Embauche d'un coordinateur CCFL** à plein temps pour soutenir les bibliothèques du réseau
- **Renfort de bénévoles formés**, dans les communes qui ont besoin de temps pour atteindre le nombre de personnels recommandés.

COMMUNES	PERSONNELS ACTUELS *	BESOINS RECOMMANDÉS EN ETP
ESTAIRES	1,53	2
FLEURBAIX	0,57	1
HAVERSKERQUE	0,40	1
LA GORGUE	2,50	2,50
LAVENTIE	1,50	2
LESTREM	1	2
MERVILLE	7,12	7
SAILLY SUR LA LYS	1,10	2

*Données de 2019

3) Le développement des compétences professionnelles

L'étude du cabinet Émergences Sud a clairement établi que le territoire de la CCFL est « un territoire qui reste malgré tout sous-doté - Qualitativement, à la fois en termes de professionnalisation/formation et d'exclusivité aux missions lecture publique (de nombreux personnels qui occupent d'autres fonctions actuellement) ».

Certaines formations, données en priorité pour le réseau, ont déjà eu lieu, en partenariat avec la Médiathèque départementale du Nord (outils numériques, illettrisme). D'autres sont prévues, proposées par les deux médiathèques départementales (Nord et Pas-de-Calais).

Mais il apparaît que les personnels de l'Esperluette (salariés comme bénévoles) ont globalement besoin d'être formés, afin de monter en compétence, notamment en termes de :

- Médiation numérique (espace multimédia, intégration plus importante de l'offre numérique...)
- Développement des publics : médiation en direction de tous les publics, notamment des publics éloignés de la culture et de l'écrit
- Développement de projets en partenariats
- Direction d'équipe avec professionnels / bénévoles

La formation permettra également de **mieux accompagner les bénévoles**, afin de mieux les impliquer, ce qui nécessitera pour ces derniers de :

- suivre les formations de base des médiathèques départementales
- constituer un ou des groupe(s) intercommunaux de bénévolat thématique (lecture à voix haute, médiation jeune public, etc.).

C. Les moyens financiers

1) Les budgets d'investissement et de fonctionnement pour les différents projets communaux

Pour rappel, depuis le 1^{er} octobre 2017, le réseau fonctionnement sous couvert du maintien d'une gestion municipale des bibliothèques, ce qui signifie que chaque commune reste garante de son bâtiment, de son personnel, de ses budgets.

Chaque commune pour son projet de construction, de rénovation, tout en s'inscrivant dans un contexte communautaire, devra établir son propre PCSES, lequel devra établir son propre budget de financement du projet.

Ci-dessous, mais **uniquement à titre indicatif**, les premiers éléments de chiffrage *estimés* par le cabinet Émergences Sud, par commune, et disponibles dans les conclusions de l'étude (document phase 3).

1ers éléments de chiffrages synthétique – hypothèse aménagement territorial 2

Charges (HT) et recettes	Merville	Estaires	La Gorgue	Lestrem	Sailly-sur-la-Lys	Réseau – Déploiement d'un réseau ambitieux sur la CCFL	Totalité du territoire (NB : inclus collections, informatiques pour les autres équipements)
Coût total	0,48M€	2,61M€	0,35M€	1,84M€	1,66M€	0,11M€	7,48M€
<i>Dont estimation Travaux, maîtrise d'œuvre, études, ...</i>	- €	1,64M€	-	1,14M€	1,02M€	-	3,8M€
<i>Dont mobilier</i>	0,35M€	0,36M€	0,23M€	0,27M€	0,25M€	-	1,23M€
<i>Dont collections</i>	0,03M€	0,11M€	0,02M€	0,07M€	0,06M€	0,03M€	0,52M€
<i>Dont informatique</i>	0,08M€	0,1M€	0,1M€	0,08M€	0,08M€		0,61M€
Financements possibles (à confirmer avec les partenaires)	0,29M€	1,57M€	0,21M€	1,11M€	1M€	0,06M€	4,47M€
Reste à financer	0,19M€	1,04M€	0,14M€	0,74M€	0,67M€	0,05M€	3 M€

Surface plancher : 935m ²	Surface plancher : 788m ²	Surface plancher : 605m ²	Surface plancher : 548m ²	Surface plancher : 490m ²	Surface plancher : 3 366m ²
--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--

www.emergences-sud.fr

2) Le budget de fonctionnement et d'investissement de l'Esperluette

Depuis la création du réseau de bibliothèques, le budget de l'Esperluette, pris en charge par la CCFL, a été multiplié par 2. En 2021, le budget prévisionnel s'élève à 136 500 euros (déduction des recettes non faite), entièrement consacré au fonctionnement du réseau et dont une partie est réservée aux :

- Acquisitions : 5 000 €, afin de constituer les fonds communautaires (2 fonds par an, pour l'instant) et 23 000 € pour les ressources numériques.
- CTL : 30 000 € par an (à parité avec la DRAC) pour mener les actions préconisées sur le territoire, en faveur de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

L'Esperluette, Réseau de Lecture Publique Flandre Lys BP 2021			
Opérations courantes			
Projet	Détail	Montant prévisible maximal	
		Dépenses	Recettes
Animations	Base 2 animations de Réseau par an (janvier et octobre) + animations thématiques	10 000 €	
Consommables et communication	Parc matériel commun, fonds d'acquisition spécifiques &	5 000 €	CNL (acquisitions) 1 500€
Communication	Objets publicitaires, signalétique	5 000 €	
NAVETTE (2 par semaine)	Carburant	500 €	
Abonnement ressources numériques	CVS	23 000 €	
Hébergement et maintenance SIGB	Decalog	2 000 €	
Hébergement et maintenance portail	Decalog: geste commercial 2020-2021-2022 (OFFERT)	1 500 €	1 500 €
Projet illettrisme et CTL (animations comprises)	Etude Cabinet Emergence Sud (25 000€ CCFL/15 000€ DRAC): soldé en 01-2021	7 500 €	
CTL 2021	Illettrisme illettronisme (animations, acquisitions)	60 000 €	30 000 €
SOUS-TOTAL		114 500 €	33 000 €
TOTAL		71 500 €	
Opérations d'investissement			
Projet	Détail	Montant prévisible maximal	
		Dépenses	Recettes
CTL illettronisme	Matériel : informatique, signalétique	20 000 €	10 000 €
Parc "petit matériel" commun au Réseau	Animations, expositions : machines à lettrines, vitrines, supports divers	2 000 €	
SOUS-TOTAL		22 000 €	10 000 €
TOTAL		12 000 €	

3) Les aides et subventions

a) La CCFL

- Pour les constructions, rénovations de bâtiments (investissement)

Le Conseil Communautaire du 18 février 2021 a délibéré **l'attribution d'un fonds de concours**, pour la durée du mandat 2020/2026, soutien à l'investissement culturel, à **hauteur de 100 000 euros**.

Ce fonds de concours pourra être utilisé pour un ou plusieurs projets culturels et pourra être versé à hauteur de 50 % du montant HT de la part du financement assurée hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

- Pour les achats de mobiliers (investissement), un groupement d'achat porté par la CCFL pourrait être envisagé, ce qui permettrait de diminuer les coûts, le même fournisseur étant choisi pour toutes les bibliothèques.

b) La DRAC

- La DRAC, à la condition que les moyens mis en œuvre sur le territoire de Flandre Lys (structuration du réseau, constructions de nouveaux locaux, réaménagements de certaines bibliothèques, personnels suffisants) permettront le développement des actions prévues dans le cadre du CTL, soutiendra financièrement le CTL, à hauteur de 30 000 € par an sur 3 ans (CTL reconductible une fois), à parité avec la CCFL.
- Dans le cadre de la DGD, pour les **constructions et rénovations** de bibliothèques et médiathèques, la DRAC pourra accompagner les projets des communes, en prenant en compte les éléments suivants :
 - Délibération du Conseil Communautaire du Schéma communautaire de Lecture Publique : il est impératif que tous les projets (même s'ils sont communaux) s'inscrivent dans une démarche communautaire de développement de la Lecture publique et de complémentarité du réseau.
 - Délibération des communes de la CCFL de ce schéma
 - Embauche d'un coordinateur à temps plein : dans le cadre de la mise en place d'un CTL, la DRAC peut apporter son aide financière sur 3 ans pour le financement du poste.
 - Le taux de subventionnement peut varier en fonction de la qualité du projet sur la base du PCSES et celui-ci est toujours décidé par la DRAC au moment du dépôt des dossiers et sous réserve que ceux-ci :
 - Aient permis d'associer correctement la DRAC en amont du projet dès le démarrage (et pas une fois le projet finalisé)
 - Répondent aux critères minima de l'Etat en termes de superficie, de budget, d'horaires d'ouverture, de moyens humains, etc.
 - Répondent aux attentes en termes qualitatifs : intégration dans un réseau intercommunal, normes d'accessibilité, normes de développement durable, qualité architecturale du projet

- Répondent à la problématique d'une intégration urbaine ou rurale et de ciblage des populations prioritaires

Sur ces bases, le taux maximum peut potentiellement atteindre 45 % du coût HT des travaux éligibles (uniquement les parties dévolues à la lecture publique) sous réserve également des crédits disponibles.

- Dans le cadre d'une réflexion autour de l'aménagement des horaires d'ouverture (extension), l'État peut financer une partie des heures du personnel (cf conditions auprès de la DRAC).

c) Les Départements

Selon la nature des projets, les orientations politiques, il sera nécessaire de consulter directement les Départements, le détail de leurs aides respectives.

▪ Le Département du Nord :

Deux dispositifs existent actuellement :

- **Soutien aux projets territoriaux structurant** : s'adresse aux communes et EPCI et concerne :
 - Soit un équipement, un ensemble d'équipements structurés en réseau ou un projet urbain global rayonnant à l'échelle de plusieurs communes.
 - Soit un projet répondant à des thématiques prioritaires pour le Département, dont l'accessibilité des services publics (France services, ou maison de santé pluriprofessionnelles, par exemples).

Il existe des montants minima de travaux à engager et les subventions sont variables en fonction des projets.

- **Aide départementale aux villages et bourgs** : s'adresse aux communes de moins de 5 000 habitants et concerne les projets d'investissement, d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public de la commune.

Montant minimum des travaux 8000 € pour des subventions qui s'échelonnent de 30 à 50 % selon les montants (mais plafond maximum de 300 000 €)

▪ Le Département du Pas-de-Calais :

Les aides en investissement apportées par le Département du Pas-de-Calais sont inscrites dans le plan départemental de développement de la lecture publique, en cours jusque 2022.

- Pour les constructions : plafond de 2 000 euros HT le m².
- Pour le mobilier plafond de 300 euros HT le m².
- Le taux de subvention est de 15 % du montant HT avec les bonifications suivantes :
 - + 5 % si développement durable,
 - +5 % si gratuité des adhésions et ouverture élargie,
 - +5 % si un réseau de lecture publique existe.
- Pour les rénovations : plafond de dépenses de 1 800 euros le m².

d) Le Centre National du Livre (CNL)

Le CNL est un acteur important, qui peut aider à financer divers projets d'acquisitions de documents :

- Le CNL a apporté son soutien financier (à hauteur de 50 %, soit 1 800 €), lors de la constitution du fonds communautaire « Accessibilité » située à Merville.
- Le CNL a de nouveau été sollicité (à hauteur de 50 %, soit 1 500 €) pour la constitution du fonds « Larges vision et livres audio » qui sera localisé à Fleurbaix.
- Pour 2021 et 2022, le CNL, apporte une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques, (de 15 à 30 % du montant des acquisitions de livres prévues au cours de l'année)
- Pour les nouvelles constructions de bibliothèques qui entraîneront automatiquement un accroissement des fonds documentaires et donc des achats de documents, des dossiers de demande d'aides pourront être adressés auprès du CNL, dans la cadre de l' « Aide aux bibliothèques pour le développement de la lecture auprès des publics de l'enfance et de la jeunesse : Développer la lecture des enfants et des jeunes, de l'entrée à l'école maternelle à leur majorité » (taux de concours variant de 30 à 70 %, sur un fonds éligibles de 5 000 €)

e) La CAF

Dans le cadre d'Espaces multi-services, évoqués dans certains projets du réseau, un accueil pérenne et régulier de nouveaux publics en bibliothèque peut être accompagné par la CAF, notamment dans le cadre de développement d' « **Espace de vie sociale** », lequel est défini comme étant une structure de proximité qui touche tous les publics et a minima les familles, les enfants et les jeunes.

- L'accompagnement est calculé en fonction du nombre de personnes accueillies, de la nature et de l'encadrement des ateliers proposés.
- Le Calcul se fait à l'heure et à la personne.

f) Le CRTE

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique. (CRTE)

Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années. C'est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la **colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Le CRTE se substitue aux contrats de Ruralité.

- La rénovation des bâtiments publics est l'une des priorités de ce CRTE (rénovation énergétique)
- Voir comment intégrer les projets de l'Esperluette

IV. LES PARTENAIRES

A. Les Médiathèques départementales du Nord et du Pas-de-Calais

Les Médiathèques départementales par leurs expertises, leurs soutiens, leurs apports, sont des partenaires incontournables de l'Esperluette et cela grâce aux services apportés :

- Mise à disposition de fonds de base livre, de DVD et de CD.
- Mise à disposition, peut-être dès 2022, de ressources numériques, par le biais de l'offre Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) déjà existante de la Médiathèque départementale 62 et par celle, en construction, de la MDN.
- Formation des personnels des bibliothèques (salariés et bénévoles) avec notamment des formations décentralisées qui sont proposées sur et pour le territoire, depuis 2020.
- Accompagnement de l'action culturelle portée par le réseau.
- Mise à disposition de matériel d'animation et proposition d'actions culturelles.
- Accompagnement des bibliothèques dans leurs évolutions (immobilières, aménagements, collections, informatisation...) en cohérence avec le projet communautaire de développement de la lecture publique.

B. La DRAC Hauts-de-France

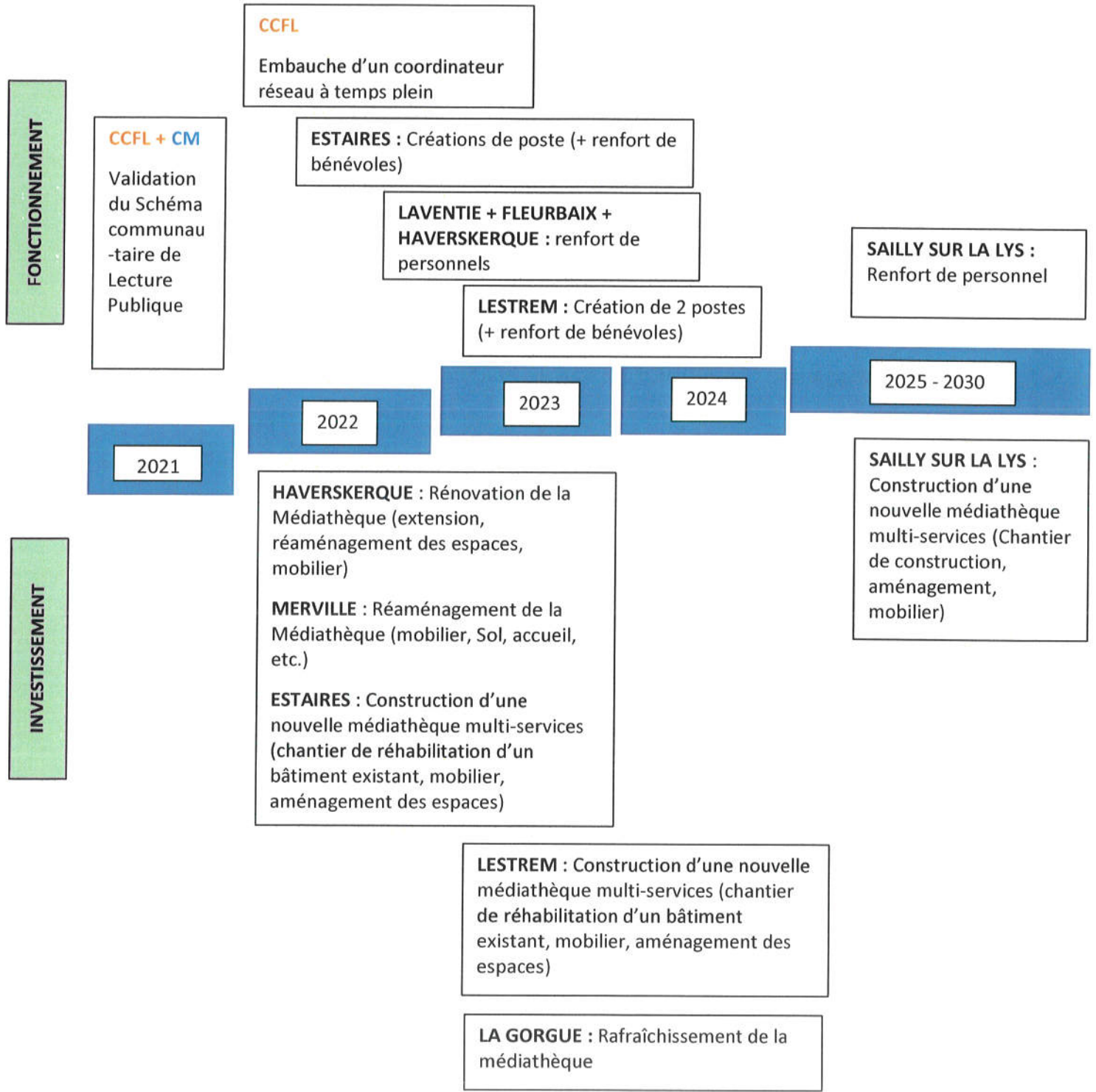
La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est chargée de conduire la politique culturelle de l'Etat dans la région et les départements qui la composent, notamment :

- dans les domaines de la connaissance, de la protection,
- de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture,
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes,
- du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs,
- de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, - de la promotion de la langue française et des langues de France.

Les conseillers Livre et Lecture, par leur expertise, leur analyse, leur soutien (financier et autres) sont les premiers partenaires pour tout projet de construction ou de rénovation de bibliothèque.

V. LE PHASAGE DES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES INDISPENSABLES AU RÉSEAU

Ce phasage relève des intentions exprimées lors du Copil Esperluette de la CCFL du 21 avril 2021, quant aux créations et rénovations des structures, ainsi que des recommandations du cabinet Émergences Sud. Il est susceptible d’être ajusté.



L'échéancier peut se résumer ainsi, pour la structuration du réseau :

• **Septembre / octobre 2021** : Validation par le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux du Schéma communautaire de Lecture Publique

• **2022 - 2023**

- *CCFL* : Embauche d'un coordinateur réseau à plein temps (1^{er} janvier 2022)
- *Merville* : Réaménagement de la médiathèque
- *Haverskerque* : extension, rénovation de la médiathèque / renfort du personnel
- *Estaires* : construction d'une nouvelle structure / renfort du personnel = bénévoles formés
- *Fleurbaix, Laventie* : renfort du personnel

• **2023 -2024**

- *Lestrem* : construction d'une nouvelle structure / embauche de 2 agents + groupe de bénévoles formés
- *La Gorgue* : rafraîchissement de la médiathèque
- *Estaires* : renfort du personnel (création d'un poste)

• **2025 – 2030**

- *Sailly-sur-la-Lys* : construction d'une nouvelle structure / renfort du personnel

VI. CONCLUSION

Depuis la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques de Flandre Lys, l'accompagnement financier et logistique de la CCFL a constamment évolué à la hausse. Pour autant, le développement de nouveaux services à la population (et notamment d'usage des outils numériques), l'accueil des usagers dans des lieux adaptés, le rôle inclusif des bibliothèques, l'accompagnement des usagers et la mise en place d'animations (notamment hors les murs) par un personnel suffisant, le développement des actions prévues dans le cadre du CTL, ne pourront se faire qu'à la condition que les éléments soulevés dans ce schéma communautaire de lecture publique soient bien pris en compte et que chaque commune, travaillant à la complémentarité du réseau - soutenue par les partenaires institutionnels - se donne les moyens de réussir cette ambition partagée, à savoir le développement de la lecture publique à l'échelle du territoire.

ANNEXE 3

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-245900758-20211214-2021D236-DE

BUDGET PRÉVISIONNEL – ANNÉE 1
2021-2022

CHARGES			PRODUITS	
Achats			1. Recettes propres	
	Matériel informatique	12 500	CCFL	66 000
	Mobilier pour fonds FAL itinérant	1 250		
Prestations de services				
	Flocage du bus numérique	2 000		
	Journée professionnelle illettrisme	1 000	2. Subventions	
	Signalétique fonds FAL	500	DRAC – ministère de la Culture	30 000
	4 animations du Village du jeu	1 200		
	8 Animations - Cie Racines Carrées « Dis-moi, dix mots »	6 000		
	Signalétique bibliothèques	8 000		
Matières et fournitures				
	Acquisitions de documents pour le fonds FAL itinérant	500		
	Acquisitions de documents pour le fonds professionnel	1 000		
	Acquisitions de ressources numériques	6 000		
	Acquisitions de jeux de société pour le fonds itinérant	600		
	Abonnements téléphoniques et clé 4G	950		
Services extérieurs				
	Locations			
	Assurances			
	Entretien			
Autres services extérieurs				
	Honoraires			
	Déplacements, missions	2 000		
	Communication : Flyers – Conseillers numériques	500		
	Guide du lecteur en FALC	1 000		
Charges de personnel				
	Salaires et charges (coordinateur réseau) dont Salaires et charges CCFL : 36000 Salaires et charges CTL : 15 000	51 000		
	Frais généraux			
Coût total du projet		96 000	Total des recettes	96 000

**BUDGET PRÉVISIONNEL – ANNÉE 2
2022-2023**

CHARGES			PRODUITS	
Achats			1. Recettes propres	
	Matériel informatique pour bibliothèques	6 000	CCFL	66 000
	Matériel informatique spécifique (imprimante 3D, makey makey)	1 000		
Prestations de services				
	Formation des personnels aux nouveaux outils numériques	2 000		
	Ecrivain public (ateliers)	3 000	2. Subventions	
	Animation « Galerie de portraits » Résidence d'artiste	5 000	DRAC – ministère de la Culture	30 000
	4 animations du Village du jeu	1 200		
	8 Animations - « Dis-moi, dix mots »	6 000		
	Signalétique bibliothèques	8 000		
Matières et fournitures				
	Acquisitions de documents pour le fonds professionnel	300		
	Acquisitions de ressources numériques	6 000		
	Acquisitions de jeux de société pour le fonds itinérant	500		
	Abonnements téléphoniques et clé 4G	1 000		
	Fournitures pour ateliers cuisine	1 500		
Services extérieurs				
	Locations Expositions			
	Assurances			
	Entretien			
Autres services extérieurs				
	Honoraires			
	Déplacements, missions	2 000		
	Communication :			
	Flyers – Conseillers numériques	500		
	Flyers / affiches pour animations	500		
	Carte simplifiée	500		
Charges de personnel				
	Salaires et charges (coordinateur réseau) Dont : Salaires et charges CCFL : 42 000 Salaires et charges CTL : 9 000	51 000		
	Frais généraux			
Coût total du projet		96 000	Total des recettes	96 000

BUDGET PRÉVISIONNEL – ANNÉE 3 2023-2024

CHARGES			PRODUITS	
Achats			1. Recettes propres	
	Matériel informatique pour bibliothèques	5 000	CCFL	66 000
	Matériel informatique spécifique pour animations	1 000		
Prestations de services				
	Formation des personnels aux nouveaux outils numériques	2 000		
	Ecrivain public (ateliers)	4 000	2. Subventions	
	Animation - Résidence d'artiste	4 000	DRAC – ministère de la Culture	30 000
	8 Animations - « Dis-moi, dix mots »	6 000		
	Signalétique bibliothèques	5 000		
Matières et fournitures				
	Acquisitions de documents pour le fonds professionnel	300		
	Acquisitions de ressources numériques	6 700		
	Abonnements téléphoniques et clé 4G	1 000		
	Fournitures pour ateliers cuisine	1 500		
Services extérieurs				
	Locations Expositions	4 000		
	Assurances	1 000		
	Entretien			
Autres services extérieurs				
	Honoraires			
	Déplacements, missions	2 000		
	Communication :			
	Flyers – Conseillers numériques	500		
	Flyers / affiches pour animations	500		
	Carte simplifiée	500		
Charges de personnel				
	Salaires et charges (coordinateur réseau)	51 000		
	Dont :			
	Salaires et charges CCFL : 42 000			
	Salaires et charges CTL : 4 500			
	Frais généraux			
	Coût total du projet	96 000	Total des recettes	96 000

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211214-2021D236-DE